

# Le Ségur du numérique en santé en région Bourgogne-Franche-Comté



**Feuille de route 2021 - 2023**

## Sommaire

1. Résumé de la feuille de route 2021 – 2023 du Ségur du numérique en santé en région Bourgogne-Franche-Comté.....	2
2. Une ambition nationale pour accélérer le numérique en santé .....	3
Une accélération de la stratégie nationale .....	3
Des leviers d’incitation au déploiement .....	4
Des usages numériques au bénéfice de tous les acteurs .....	5
3. Une feuille de route inscrite dans la dynamique régionale.....	8
Une stratégie régionale ancrée dans le numérique .....	8
Une démarche de co-construction et de concertation régionale.....	9
Des principes directeurs de mise en œuvre .....	10
Focus sur le développement usages.....	12
4. La feuille de route 2021 – 2023 .....	14
Acculturer, sensibiliser et informer l'ensemble de l'écosystème sur l'échange et le partage de données de santé .....	14
Action 1 : Sensibiliser et informer l'écosystème sur l'échange et le partage de données de santé.....	14
Action 2 : Sensibiliser les acteurs régionaux sur l'aide à l'équipement numérique du Ségur et promouvoir l'adoption de solutions référencées.....	17
Action 3 : Participer activement à la promotion et à l'accompagnement des citoyens pour l'utilisation de Mon Espace Santé .....	18
Accompagner le déploiement des services socles accéléré par le Ségur du numérique, et encourager les usages numériques associés.....	20
Action 4 : Contribuer à l'accélération du déploiement des solutions référencées Ségur .....	20
Action 5 : Promouvoir une démarche de qualité pour l'identification d'un patient .....	21
Action 6 : Engager les ES dans le dispositif de financement forfaitaire à l'atteinte de cibles d'usages SUN-ES .....	23
Action 7 : Engager les ESMS dans le dispositif ESMS numérique .....	25
Action 8 : Promouvoir les usages numériques DMP et MSS auprès des PS libéraux .....	28
Action 9 : Promouvoir le recours à Pro Santé Connect .....	29
Action 10 : Généraliser l'enregistrement dans RPPS+ .....	30
Contribuer au renforcement de la cybersécurité .....	31
Action 11 : Promouvoir et suivre les dispositifs et exercices de continuité d'activité .....	31
5. Un planning structuré par les objectifs de déploiement.....	35
6. La gouvernance régionale .....	37
7. Les moyens mis en œuvre.....	41
Un pilotage du programme par l'ARS .....	41
Des financements au bénéfice des acteurs du territoire.....	42
Une équipe régionale Ségur du numérique.....	42
Un outillage partagé pour gérer les déploiements.....	44
8. Lexique .....	47
ANNEXE : Projection indicative à 4 mois de la gouvernance régionale Ségur du numérique en santé	

## 1. Résumé de la feuille de route 2021 – 2023 du Sécur du numérique en santé en région Bourgogne-Franche-Comté

À travers le déploiement des services socles (DMP, MSS, INS, PSC), le programme Sécur numérique doit permettre à la région Bourgogne-Franche-Comté d'accélérer les usages des professionnels et des structures pour la dématérialisation des échanges et du partage des informations du parcours de santé.

Cette ambition s'inscrit pleinement dans la stratégie régionale e-santé et conforte le rôle du numérique comme levier de transformation, pour améliorer la coordination des acteurs santé-médico-social, l'accès aux soins pour tous et l'efficacité du système de santé : urbanisation et interopérabilité, confiance - éthique - déontologie et principes de co-construction. Les dimensions d'échange et de partage d'informations sont notamment les principes fondamentaux de la mise en œuvre des parcours de santé.

En effet, la région est engagée depuis maintenant plus de 10 ans, dans le déploiement des outils numériques auprès des professionnels de santé, du médico-social et du social (télémédecine, e-parcours, système d'orientation des patients et des résidents, répertoire des ressources etc.).



La région Bourgogne-Franche-Comté a notamment été pionnière dans le déploiement de la Messagerie Sécurisée de Santé (MSS) dans le secteur médico-social. Une expérimentation portée par l'Agence du Numérique en Santé (ANS) sur le développement des usages de la messagerie sécurisée de santé se déroule actuellement autour de l'un des dispositifs d'appui à la coordination (DAC) de la région dans le département de Saône-et-Loire (DAC 71).

Le déploiement du Dossier Médical Partagé (DMP) bénéficie d'une dynamique positive dans la région Bourgogne-Franche-Comté, autant auprès des acteurs de santé que des usagers. Des actions de promotion ciblées soutiennent cette diffusion.



Tout au long du programme Sécur numérique, l'ARS Bourgogne-Franche-Comté s'appuiera sur le groupement régional d'appui au développement de la e-santé (GRADEs) de la région afin d'accompagner les établissements dans la mise en œuvre des services socles et articulera ses actions avec la direction de la coordination de la gestion du risque (DCGDR) pour promouvoir les services auprès de tous les professionnels et de toutes les structures de la région.

L'ARS sera le chef d'orchestre de la formalisation et de la déclinaison de la feuille de route régionale, en articulation étroite avec ses partenaires GRADES et DCGDR, pour atteindre les objectifs régionaux du déploiement du numérique en santé. La feuille de route capitalise sur les expériences régionales et sur les contributions des acteurs nationaux pour mettre en œuvre un dispositif d'animation territoriale et d'accompagnement des acteurs locaux dans la bonne mise en œuvre des investissements du Sécur numérique.

Pour mener à bien le programme Sécur numérique, l'ARS, la DCGDR en BFC et le GRADES BFC ont élaboré le présent document pour proposer un cadre de réflexion structurant à tous les partenaires régionaux. Cette version de la feuille de route a l'ambition d'être partagée et concertée avec l'ensemble des acteurs e-santé régionaux pour renforcer la mobilisation de tous et accélérer les actions de promotion et de déploiement des usages numériques.

L'objectif de la concertation sera de coconstruire des plans d'action détaillés pour chaque objectif national adressant l'ensemble des acteurs régionaux e dans la dynamique du volet numérique du Sécur de la Santé.

La phase de concertation autour de la feuille de route sera réalisée au 1er trimestre 2022.

## 2. Une ambition nationale pour accélérer le numérique en santé

### Une accélération de la stratégie nationale

Le volet numérique du Ségur s'inscrit dans le cadre de référence de la feuille de route « Accélérer le vitrage numérique en santé » avec l'objectif d'agir comme un accélérateur.

La feuille de route présentée en 2019 avait retenu 5 grandes orientations fondatrices d'une transformation cohérente, compréhensible et bénéfique des technologies numériques pour les professionnels et les patients du système de santé.<sup>1</sup>

# 5 GRANDES ORIENTATIONS

1ÈRE ORIENTATION	2ÈME ORIENTATION	3ÈME ORIENTATION	4ÈME ORIENTATION	5ÈME ORIENTATION
RENFORCER LA GOUVERNANCE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ	INTENSIFIER LA SÉCURITÉ ET L'INTEROPÉRABILITÉ DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ	ACCÉLÉRER LE DÉPLOIEMENT DES SERVICES NUMÉRIQUES SOCLES	DÉPLOYER AU NIVEAU NATIONAL DES PLATEFORMES NUMÉRIQUES DE SANTÉ	SOUTENIR L'INNOVATION ET FAVORISER L'ENGAGEMENT DES ACTEURS

En concertation avec l'ensemble des parties prenantes de l'écosystème, le Ségur de la santé a confirmé la nécessité d'investir massivement dans le numérique pour rattraper le retard de la France dans la modernisation, l'interopérabilité, la réversibilité, la convergence et la sécurité des systèmes d'information en santé. Cela se traduit par la mise à disposition d'un financement de 2 milliards d'euros au titre du Ségur « numérique » pour :

- Promouvoir le numérique dans les établissements sociaux et médico-sociaux ;
- Accélérer les usages d'échange et de partage des informations fondamentales du parcours de santé dans le respect de la doctrine technique ;
- Animer les territoires et accompagner les acteurs locaux dans la bonne mise en œuvre des investissements du Ségur numérique.

Du point de vue des utilisateurs finaux, la cible du Ségur du numérique est double :

- ↔ Favoriser les échanges entre professionnels de la santé et du secteur médico-social.
- ↔ Embarquer la participation active des patients et des usagers dans l'alimentation de Mon Espace Santé.

La démarche du Ségur du numérique est soutenue et construite avec l'implication de l'ensemble des acteurs de l'écosystème, qu'ils soient institutionnels ou professionnels de l'offre de soins et les éditeurs des solutions logicielles qui porteront les échanges de données de santé déployées pour les usagers.

Cette transformation est à mettre en œuvre dans une logique commune à l'ensemble des secteurs d'activité de la santé et du médico-social. En effet, chacun de ces secteurs possède ses particularités propres : logiciels, flux de travail, données, organisation sont différents.

<sup>1</sup> Feuille de route stratégique du numérique en santé, Ministère des Solidarités et de la Santé, Mai 2019 [https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media\\_entity/documents/Dossier\\_virage\\_numerique\\_masante2022.pdf](https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/Dossier_virage_numerique_masante2022.pdf)

Pour appuyer cette démarche, plusieurs actions, ayant pour cible de faciliter les déploiements et favoriser l'usage en région, sont menées au niveau national et se poursuivront sur la période 2021-2023. Selon les intervenants, des actions différentes sont identifiées, soutenues et promues :



Après des éditeurs : des actions de référencement visent à définir une offre logicielle ergonomique et respectueuse de la doctrine technique nationale du numérique en santé.



Après des acteurs dans les territoires : dans la continuité des programmes actuellement engagés, des modalités d'incitation à l'usage sont en cours de réflexion dans le cadre de cas d'usages prioritaires.



En collaboration avec les régions et plus largement des représentants de l'écosystème, plusieurs actions spécifiques, mutualisables, visent à proposer un appui aux régions dans le cadre de leur déploiement et du développement des usages.

## Des leviers d'incitation au déploiement

Le Sécur numérique accompagne les professionnels et établissements de santé en :



Stimulant la transformation des pratiques de ces acteurs par des financements forfaitaires conditionnés à l'atteinte de cibles d'usage.



Finançant la mise à niveau des logiciels de l'ensemble des professionnels et établissements de santé.



Faisant progressivement évoluer le cadre réglementaire applicable aux professionnels et aux industriels.

	VOLET LOGICIEL Etablissement de santé, Biologie médicale, Radiologie, Médecins de ville, Pharmacie, ESMS, Autres med. et paramed.	VOLET TRANSFORMATION ET USAGES		
		Établissements de santé	Professionnels de santé	ESMS
Nouvelles mesures FINANCIÈRES	Achat de l'Etat pour le compte des acteurs de l'offre de soins (SONS)	Programme SUN-ES	Selon les accords conventionnels avec l'Assurance Maladie	Programme ESMS numérique
Nouvelles mesures RÉGLEMENTAIRES	Oposabilité des référentiels	Obligation d'alimentation du DMP et des messageries sécurisées de santé professionnelles et citoyennes par les professionnels de santé		

Dans une vision incitative, le Sécur du numérique met en œuvre un **dispositif d'accompagnement à la transformation des usages** à même de générer des résultats à inscrire dans la durée. Les financements forfaitaires à l'atteinte de cibles d'usage ont pour but d'accompagner la transformation des pratiques : adaptation des procédures, notamment lors de l'accueil du patient, intégration avec les autres logiciels et adaptation du matériel informatique.

Ces financements sont forfaitaires et conditionnés à l'atteinte de cibles. Ils sont mis en œuvre à travers les leviers de financement suivants :



Le programme Sécur Usage Numérique en Établissements de Santé (SUN-ES), qui s'inscrit dans la continuité du programme HOP'EN.



L'avenant 9 à la convention médicale signé entre l'Assurance Maladie et les représentants des médecins libéraux, qui prévoit des financements conditionnés aux envois de documents et du volet de synthèse médical. L'avenant conventionnel avec les autres professions n'est pas encore signé.



Le programme ESMS numérique, qui a l'ambition de développer les usages du numérique dans le secteur médico-social avec le déploiement de solution de dossier usager informatisé (DUI) et l'utilisation des services socles (DMP, MSSanté, ...).

En complément de l'incitation vers les utilisateurs, le Séjour du numérique enclenche un levier à destination des éditeurs de logiciels de santé, fournisseur des services aux utilisateurs.

Ce levier s'organise par la mise en place au niveau national d'un mécanisme d'achat pour compte au bénéfice des acteurs de l'offre de soins, sous la forme d'un système ouvert et non sélectif (SONS) de référencement et de financement.

Toute solution logicielle doit être conforme à un certain nombre d'exigences technico-fonctionnelles dans l'objectif de faire progresser la qualité de l'offre logicielle, avec un double bénéfice : des fonctionnalités qualifiées au bénéfice des utilisateurs et une uniformisation des normes pour porter la vision d'urbanisation numérique nationale. Cette conformité signe une ambition de labelliser pour mieux identifier les éditeurs de logiciels de santé en adéquation avec les orientations nationales du numérique en santé.

Le référencement est exigible pour bénéficier d'un financement au déploiement des fonctionnalités. L'ANS, producteur des normes, assure le parcours de référencement et la validation de la conformité des logiciels de santé aux exigences.

Enfin, le Séjour du numérique accélère la promotion d'un cadre réglementaire « incitatif » à l'amélioration des usages numériques :

- Obligation d'alimentation du DMP et d'envoi par messagerie sécurisée de santé professionnelle et citoyenne par les professionnels de santé ;
- Opposabilité des référentiels techniques ;
- Evolution des dispositifs de certification.

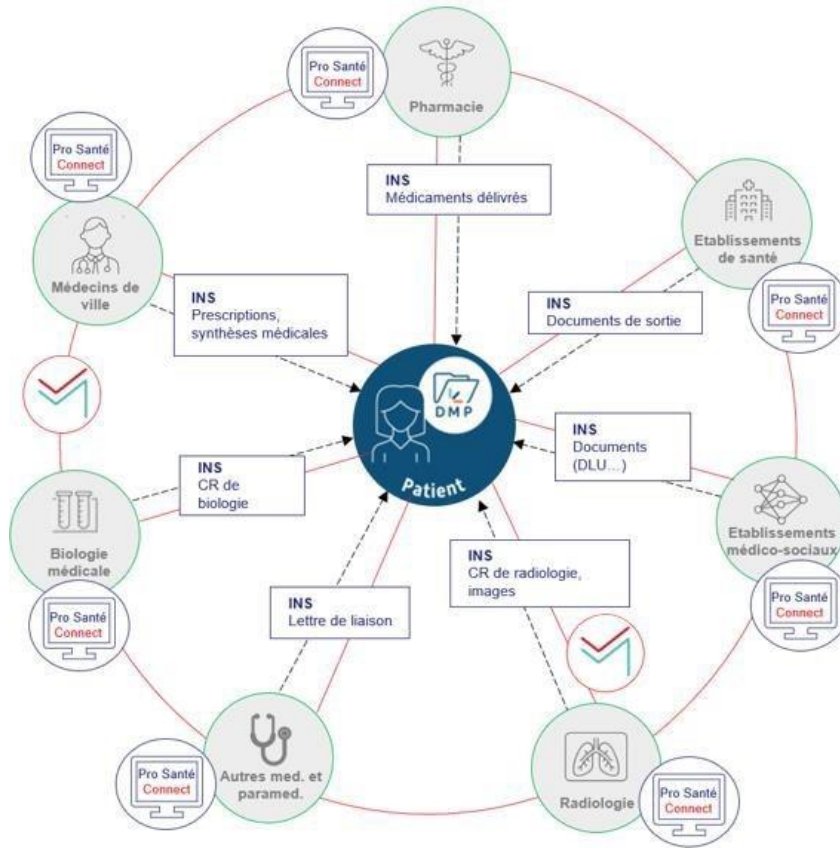
✓ La mise en visibilité, la promotion et l'accompagnement de tous les acteurs pour les accompagner dans l'appropriation des dispositifs de financement et du cadre réglementaire sont les **missions principales des animateurs régionaux** du Séjour du numérique : ARS, GRADeS et réseau de l'Assurance Maladie.

## Des usages numériques au bénéfice de tous les acteurs

La feuille de route régionale articule donc l'ensemble des déploiements des usages numériques dans une vision matricielle et évolutive selon les orientations et décisions portées au niveau national.

Elle se doit de décliner localement cette impulsion voulue par les pouvoirs publics, dans une logique systémique des acteurs (établissements, PSL, plateaux techniques, médico-social), dans une temporalité limitée pour éviter les effets tunnel, dans un cadre technique et réglementaire inédit.





Chaque acteur sera abordé selon ses besoins identifiés et sa capacité à inscrire le développement des usages dans sa politique de déploiement, et soutenu par l'accompagnement de proximité assuré par les animateurs territoriaux.

- Les 6 couloirs représentant l'ensemble des acteurs de la santé



- Les 4 services socles mobilisant tous les acteurs de l'écosystème pour partager et échanger des informations de santé.



## Dossier Médical Partagé (DMP)



- Le DMP est l'outil mis à disposition des usagers et des professionnels de santé contribuant à une meilleure coordination et qualité des soins. Il garantit la conservation de manière sécurisée de toutes les informations médicales des usagers et il assure le partage de celles-ci entre les professionnels de santé et avec les usagers.
- Mon Espace Santé assure à partir du 1er janvier 2022 l'accès du DMP aux usagers, portant ainsi les usages et le partage de l'information entre les usagers et les professionnels de santé.

## Identité Nationale de Santé (INS)



- L'INS est une identité de référence, partagée par tous les acteurs de santé, permettant un référencement fiable des données de santé. Elle comporte 5 traits et un matricule unique pour chaque patient. Depuis le 1er janvier 2021, le référencement des données de santé avec l'identité INS est obligatoire.
- L'INS devient le pivot des échanges de données entre les acteurs de santé. Pour pouvoir être utilisée pour référencer les données de santé, l'INS doit être qualifiée. Pour ce faire, deux conditions doivent être respectées : l'identité de la personne doit avoir été validée conformément aux exigences prévues dans le référentiel national d'identitovigilance (RNIV) ; l'INS doit avoir été récupérée, ou vérifiée, par appel au téléservice INSi.

## Messagerie Sécurisée de Santé (MSSanté)



- Elle est un espace de confiance au sein duquel les professionnels habilités à échanger des données de santé, en ville, à l'hôpital, ou dans les structures médico-sociales, peuvent s'échanger par mail des données de santé de manière dématérialisée en toute sécurité. La MSSanté facilite les échanges interprofessionnels et accélère l'usage du numérique en santé.
- Elle protège la responsabilité des professionnels habilités à échanger des données de santé. Utiliser une messagerie sécurisée préserve les données du patient dans le respect du secret médical, cadre posé par la CNIL et le code de la santé publique.

## Pro Santé Connect (PSC)



- PSC est le fédérateur d'identités des professionnels des secteurs sanitaire, médico-social et social enregistrés au Répertoire Partagé des Professionnels de Santé (RPPS). Il leur offre une manière simple, sécurisée et unifiée de se connecter à tous leurs services numériques en santé, en pouvant passer de l'un à l'autre de manière particulièrement fluide.
- À compter du 1er janvier 2022, l'implémentation de PSC sera obligatoire pour les services numériques en santé nationaux, territoriaux, ainsi que pour les services locaux qui y sont fortement intégrés.

De plus, cette liste complétée par les services en expérimentation suivants :



L'application « apCV », téléchargeable à partir d'un smartphone ou d'une tablette, permet l'identification et l'authentification numérique des usagers du système de santé et contient les données de leur carte Vitale et celles de chacun de leurs ayants droit (les prénoms autre que le prénom usuel, la période de la validité de la carte, l'adresse de l'assuré). Cette carte Vitale dématérialisée permet le remboursement des actes et des prestations et également l'accès à différents services, comme Ameli.



La e-prescription est un service intégré dans le logiciel des professionnels de santé qui permet de dématérialiser le circuit de la prescription entre les professionnels prescripteurs et prescrits. Elle simplifie et sécurise le circuit de transmission de la prescription depuis sa



création jusqu'à la dispensation par le pharmacien ou par le professionnel de la liste des produits et prestations, et à terme les autres professionnels prescrits. Elle concourt à fluidifier et à fiabiliser les échanges entre les médecins et les professions prescrits et ainsi à favoriser la coordination des soins.

- Les 3 services métier au bénéfice d'une amélioration des usages numériques pour et par les patients.

### Service d'Accès aux Soins (SAS)



- Le service d'accès aux soins est un service d'orientation de la population dans leur parcours de soins. Il permettra d'accéder à distance à un professionnel de santé pouvant fournir un conseil médical, proposer une téléconsultation, orienter, selon la situation, vers une consultation non programmée en ville, un service d'urgence ou déclencher l'intervention d'un SMUR, par exemple.

### Mon Espace Santé (MES)



- Dès janvier 2022, les citoyens pourront accéder et donner accès à leurs données de santé, stocker et partager des documents en toute sécurité pour être mieux soigné.
- L'objectif est de donner la main à l'usager pour gérer ses données de santé. Il pourra partager ses données de façon sécurisée avec les professionnels et les établissements de santé ainsi qu'avec des services numériques en santé référencés par l'Etat

### Messagerie Sécurisée de Santé (MSSanté) Citoyenne



- Pour que les usagers puissent être acteurs de leur santé, Mon Espace Santé propose à partir de 2022 un service de messagerie sécurisée de santé citoyenne. L'objectif est de permettre aux établissements de santé et aux professionnels de communiquer via leur messagerie sécurisée de santé directement avec les usagers.

- Les 2 programmes nationaux pour répondre aux enjeux numériques de demain.

- Le programme ESMS numérique vise à généraliser l'utilisation du numérique dans les établissements et services médico-sociaux (ESMS). Il repose principalement sur le déploiement d'un dossier usager informatisé (DUI) pour chaque personne accompagnée.
- Le plan de renforcement de la cybersécurité, qui vise à structurer l'écosystème cyber et à le rendre plus robuste pour permettre aux acteurs nationaux de se doter de moyens renforcés et souverains en matière de cybersécurité. La cybersécurité est un préalable au tournant numérique de notre système de santé et à la confiance de tous ses acteurs.



## 3. Une feuille de route inscrite dans la dynamique régionale

### Une stratégie régionale ancrée dans le numérique

La région Bourgogne-Franche-Comté positionne la e-santé (ensemble des services numériques utilisés dans le domaine de la santé) comme un levier majeur au service des priorités régionales.

Le développement des systèmes d'information de santé et l'accès aux données de santé facilite la mobilisation des compétences, la coordination des soins et des prises en charge. Le numérique favorise la lutte contre les fractures territoriales et la coopération entre professionnels de santé dans le cadre d'une médecine de parcours. Le recours à la e-santé et à la télémédecine renforce l'accès au système de soins sur tous les territoires. Basée sur une logique de maillage territorial, la stratégie régionale définit ainsi les orientations et les ambitions de la e-santé et des e-parcours.

L'objectif général de la stratégie e-santé est le développement et la mise en cohérence de l'ensemble des systèmes d'information de santé. Sa version 2019-2025 est un levier majeur du PRS 2 (Programme Régional de Santé). Elle définit 4 orientations :

- ✓ Améliorer l'efficacité du système de santé avec des services numériques pertinents pour l'ensemble des acteurs ;
- ✓ Améliorer l'accès aux soins sur les territoires ;
- ✓ Accompagner les patients-citoyens-usagers pour qu'ils puissent être acteurs de leur santé ;

Faciliter le pilotage de l'écosystème de santé régional (offre et demande) grâce au big data et à l'intelligence artificielle.

La stratégie régionale pose un cadre commun pour favoriser le développement de la e-santé : urbanisation et interopérabilité, confiance - éthique - déontologie et principes de co-construction. Le Sécur du numérique renforce la dynamique régionale, particulièrement sur les 3 premières orientations.



L'ARS BFC est le chef d'orchestre de la mise en œuvre des objectifs du Sécur en cohérence avec son Programme Régional de Santé, la déclinaison des programmes et les actions déjà engagés. Elle anime la mobilisation et la coordination des partenaires régionaux, en articulation étroite avec l'Assurance Maladie, par la représentation de la DCGDR BFC, et le GRADeS BFC.

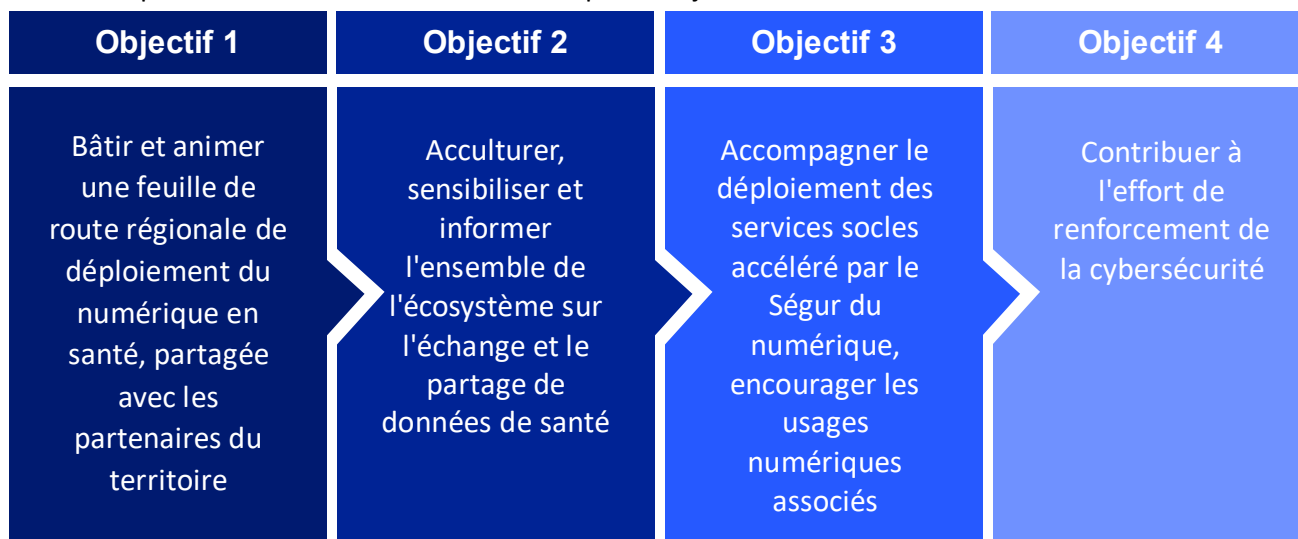
Ce trinôme copilote le déploiement du numérique en région auprès des professionnels et des structures sanitaires et médico-sociales.

Il est le garant de la mise en œuvre des priorités de la feuille de route du numérique sur les territoires, en tenant compte d'une déclinaison locale des usages :

- Au niveau des professionnels de ville par le réseau de l'Assurance maladie ;
- Au niveau des établissements hospitaliers et médico-sociaux (publics et privés) ;
- Au niveau des fédérations et des représentations des professionnels et des usagers en relai de communication et de promotion.

### Une démarche de co-construction et de concertation régionale

Le volet numérique du Sécur a confié à chaque région l'accompagnement et le déploiement des usages numériques sur son territoire en définissant quatre objectifs :



La feuille de route doit proposer une **vision d'organisation coordonnée des actions pour optimiser l'atteinte des cibles** dans une dynamique commune régionale du déploiement de la e-santé. Le processus doit initier un effet de cercle vertueux et d'entraînement de tous les acteurs du système de santé aux usages numériques.

En effet, les services promus par le Sécur du numérique sont avant tout des outils au service de l'amélioration de la relation entre établissements sanitaires et médico-sociaux, et les structures et professionnels de la ville. L'usage des services socles est donc soumis au prérequis de leur déploiement auprès de tous les acteurs pour en augmenter leur valeur et pertinence d'usage dans une dynamique par effet « boule de neige ».



La feuille de route régionale est coconstruite dans une logique d'étroite collaboration entre ARS, GRADeS et réseau de l'Assurance maladie. La proximité avec le terrain et la bonne collaboration entre ces trois acteurs est garante du développement de la e-santé et particulièrement des usages et de la promotion des priorités de la feuille de route de numérique sur les territoires.

La feuille de route sera ensuite concertée avec l'ensemble des acteurs e-santé régionaux pour renforcer la mobilisation de tous et accélérer les actions de promotion et déploiement des usages numériques. La phase de concertation autour de la feuille de route sera réalisée au 1er trimestre 2022.

Elle sera ensuite régulièrement mise à jour pour tenir compte de l'avancement des actions et des priorités nationales et régionales.

### Des principes directeurs de mise en œuvre

La feuille de route régional du déploiement du numérique se structure selon les axes suivants pour assurer un cadre bénéfique et propice à tous les acteurs du système de santé pour développer leurs usages.

#### ● La gouvernance régionale

→ La réussite de la mise en œuvre de la feuille de route régionale s'appuie sur la capacité à coordonner et animer l'écosystème régional. L'articulation des partenaires et la comitologie sont organisées au bénéfice d'une vision régionale partagée prenant appui sur des organisations déjà existantes pour promouvoir le Sécur, dont les collectifs SI MS, les fédérations de professionnels, les associations de structures de santé etc. Les partenaires sont des relais d'action indispensables. La gouvernance proposée est détaillée en partie 6 du présent document. En interne ARS, une articulation est prévue avec la Direction de l'Organisation des Soins, la Direction de l'Autonomie, la Direction du Cabinet, du Pilotage et des Territoires et la Direction de la Santé Publique. A noter que la région BFC contribue également aux travaux nationaux tant sur les volets opérationnels que stratégiques.



#### ● La communication

→ La communication et la promotion du dispositif d'accompagnement territorial est indispensable, avec la mise en place des actions de sensibilisation et d'information de l'écosystème sur les services et programmes portés par le Sécur. Le fil d'actualité est centralisé pour permettre une communication efficace vers des acteurs fortement sollicités.



### ● L'animation territoriale



→ L'animation de l'écosystème est fondamentale pour initier et maintenir une dynamique de projet positive. Elle est organisée autour d'une stratégie régionale partagée et adaptée aux différents échelons de mobilisation et de mise en œuvre en Bourgogne – Franche-Comté.

### ● La planification



→ La planification des actions s'organise en concertation avec les parties prenantes tenant compte des opportunités et des organisations existantes. Elle s'inscrit dans les jalons formalisés par le niveau national, les cibles prioritaires et selon les dynamiques régionales de chaque acteur / structure soutenu par sa fédération ou représentation. Les enjeux de planification du Sécur du numérique est ici une bonne synchronisation et anticipation des actions à réaliser collectivement.

### ● L'accompagnement



→ Les ressources financées par le Sécur du numérique sont au service d'un soutien de proximité des acteurs du territoire. Chaque acteur / structure est accompagné selon ses besoins avec une analyse préalable des actions réalisées dans le cadre des programmes numériques (SUN-ES, HOP'EN, ESMS numérique, ...) et la maturité du système d'information par rapport aux services socles, sa stratégie d'évolution de ses logiciels et de déploiement des solutions, une identification des leviers et opportunités d'usage. L'accompagnement a aussi valeur de contrôle pour atteindre les engagements fixés.

### ● Le partage d'expérience



→ Les acteurs / structures sont soutenus en proposant des expertises sur tous les sujets du Sécur du numérique, une articulation avec les opérateurs et les partenaires, des leviers d'accélération du déploiement et des usages dans leur structure et les impacts sur leur territoire. Les démarches sont partagées de manière continue pour l'accompagnement des structures et le déploiement des services socles par la réalisation de retours d'expérience et l'enrichissement d'une base de connaissances et de documentation.

### ● Le suivi de la mise en œuvre



→ L'ensemble des moyens mis en œuvre dans le cadre du Sécur du numérique doit contribuer à l'atteinte des objectifs fixés. Le pilotage des actions s'appuie sur un suivi des indicateurs permettant une vision de l'avancement des actions, une capacité de réévaluation et d'ajustement des opérations et donc des ressources. Ce suivi nécessite une coordination de tous les acteurs pour permettre une remontée centralisée des informations et leur partage effectif.

→ Les outils de suivi internes BFC sont en cours de construction ; un système d'information décisionnel est déjà opérationnel

- Pour le reporting national sur 6PO
- Pour le reporting départemental/régional
- Pour le suivi projet (dont indicateurs HOPEN / SUN-ES)

→ Les outils projet suivants sont en cours de mise en place et de paramétrage :

- GRC
- Gestion de projet / suivi des actions / atteinte des objectifs / planning : Click up
- Nextcloud / Sharepoint Ressources Sécur
- Gestion des acteurs / contacts / évènements : MS dynamics



## Focus sur le développement usages

Au-delà des mises en œuvre techniques nécessaires au déploiement des services socles, il est essentiel de promouvoir l'inscription de nouvelles pratiques et de nouveaux réflexes dans le quotidien des professionnels comme dans celui des usagers.

### Principe

Afin d'assurer un cadre bénéfique et propice à tous les acteurs du système de santé, la feuille de route régionale du déploiement du numérique est articulée autour du triptyque alimentation – usage – promotion.

Les divers retours d'expérience régionaux incitent à adresser simultanément ces trois sujets afin de créer un effet de catalyseur et développer une dynamique de contribution réciproque à l'alimentation des outils (DMP, MSS) et de leur usage.

### Maillage et stratégie de développement

Le développement des usages devra engager par territoire, l'ensemble des cibles premières : GHT, ESMS, cabinets de médecins de ville, officines, laboratoires de biologie privés, cabinets de radiologie.

Pour cela, nous proposons de retenir l'échelle du territoire des CPTS pour intervenir massivement et dans un laps de temps court, auprès des acteurs de ce périmètre géographique défini. Nous embarquerons ainsi, collectivement, et dans la même temporalité, l'ensemble de nos cibles premières.

Au sein de ces écosystèmes territoriaux seront définis des dispositifs de développement des usages infra-départementaux, ce qui présentera un double avantage :

- La possibilité de mettre en œuvre au plus tôt des partages de données ville-hôpital recouvrant l'ensemble des 6 couloirs identifiés dans le programme Séjour numérique ;
- Initier un cercle vertueux de l'échange et du partage entre les professionnels d'un même territoire : et s'appuyer sur les échanges entre des professionnels habitués à travailler ensemble et ainsi plus à même de promouvoir les usages entre eux.

La tactique d'approche et de développement des usages des différents territoires, GHT et professionnels sera formalisée au T1 2022. Conformément au principe directeur de planification mentionné ci-dessus, elle reposera sur plusieurs critères (synchronicité des actions, maturité technique et fonctionnelle, inscription dans le programme SUN-ES le cas échéant, capacité de mobilisation des organisations et professionnels, actualités ...) et sera concertée avec les partenaires. La méthodologie du plan d'action à l'échelle de chaque territoire sera co-construite par l'ARS, le GRADeS et l'AM (ex : cas d'usage autour de parcours-types pertinents, ...).

Dans un premier temps, un plan tactique et opérationnel ad-hoc devra être mis en place au cours des premières semaines de l'année 2022 afin d'accompagner les ES ayant candidaté sur la première fenêtre du programme SUN-ES qui seront par définition les premiers à devoir inscrire de nouvelles pratiques dans le quotidien de leurs professionnels.

### Développement des usages autour de Mon Espace Santé



Enfin, la promotion de la connexion à Mon Espace Santé s'adressera aux usagers et aux professionnels de santé, en lien direct avec ceux-ci. L'équipe régionale prévoit à cet effet de mettre en place une stratégie d'encouragement de la promotion, incluant la fourniture d'outils adéquat (kits de communication, ...).

Il est prévu de s'appuyer sur des partenaires régionaux, relais de cette promotion, tel que les fédérations et les URPS, les élus locaux (Conseil régional, Conseils départementaux, mairies...), les

associations de représentants d'utilisateurs, les Universités, (etc.) en articulation avec le réseau France services et ses ambassadeurs.



## 4. La feuille de route 2021 – 2023

La feuille de route se traduit par la mise en œuvre d'un plan d'action de niveau régional à même de répondre aux objectifs fixés par le Ségur. Les cibles sont inscrites dès 2022 dans les CPOM des ARS et les lettres d'objectifs des DGARS, démontrant la responsabilité de réalisation et de mise en œuvre des moyens pour mener le Ségur du numérique à la réussite.

Les cibles se déclinent en indicateurs relevés à chaque fin de semestre. Le suivi des indicateurs de mise en œuvre des objectifs du Ségur du numérique est assuré par les animateurs régionaux (ARS, GRADeS et DCGDR). Pour chaque action est défini un plan d'action de mise en œuvre pour atteindre les objectifs et cibles fixés.

Les cibles à fin 2022 et fin 2023 sont en attente de définition pour plusieurs indicateurs selon l'analyse des résultats fin 2021 et mi-2022.

### Acculturer, sensibiliser et informer l'ensemble de l'écosystème sur l'échange et le partage de données de santé

#### Action 1 : Sensibiliser et informer l'écosystème sur l'échange et le partage de données de santé



#### Objectifs

La communication est l'élément déclencheur de la dynamique du programme Ségur numérique. En effet, communiquer est la première action à réaliser pour informer l'ensemble des acteurs de la stratégie nationale et de sa déclinaison régionale, c'est-à-dire le « qui fait quoi pourquoi ». Cela initie une dynamique de sensibilisation (prise de connaissance) vers l'objectif de promotion (incitation à agir).

La démarche répond aux ambitions de déploiement de services donc d'appropriation d'une offre par des utilisateurs. Cette offre s'organise en 6 couloirs professionnels et une dimension usagers. L'apport du Ministère de la santé et de l'ANS avec des kits de communication sera un accélérateur important pour disposer de supports et d'éléments de langage communs.

La communication s'organise dans une logique marketing en articulant les différentes parties prenantes au service d'une promotion du régional vers le local. Les leviers pertinents pour « faire adhérer » les utilisateurs aux services proposés en lien avec le contexte régional / local seront identifiés.

L'enjeu est de favoriser l'adhésion en :

- Diffusant l'information projet jusqu'aux utilisateurs et en assurant les remontées terrains en s'appuyant sur des relais de proximité ;
- Insufflant une vision positive du Ségur numérique et commune à tous les partenaires régionaux ;
- Apportant le niveau d'information adéquat selon les contextes et opportunités d'action ;
- Concrétisant ce qui changera au quotidien pour projeter les acteurs (identification de cas d'usages pertinents), les rassurer et promouvoir les retours d'expérience.

La coordination avec le réseau de l'Assurance maladie sera mise en place afin d'améliorer la cohérence, la visibilité et la crédibilité des messages portés dans le cadre du programme. L'association avec le Conseil Régional est un atout à formaliser. L'articulation avec les campagnes nationales sera aussi à anticiper. L'objectif est de mutualiser les efforts en associant aux différents événements régionaux un lien avec le numérique en santé et les services Ségur.



## Plan d'action

L'ARS Bourgogne-Franche-Comté sera au centre du dispositif et aura pour objectif de coordonner la promotion du Séjour du numérique auprès de toutes les parties prenantes.

Les actions identifiées sont :

- Identifier, hiérarchiser et programmer les thèmes de communication en fonction des différents couloirs et services soles.
- Initier la communication au plus tôt auprès des acteurs et diversifier les canaux de communication en fonction des cibles adressées (webinaires, événements, mailing, FAQ, etc.)
  - Construction des outils marketing SN BFC :
    - Adaptation des contenus disponibles ou création de nouveaux contenus (appui de la chargée de communication Séjour numérique du GRADeS)
      - Récupération ou construction du kit de communication pour les animateurs territoriaux du GRADeS, chargés de sensibiliser et d'accompagner les PS des hôpitaux/cliniques et pour les ESMS
      - Actualisation du catalogue des services numériques régionaux (inclusion DMP, MSS, MeS...)
      - Construction d'une cartographie des services numériques par logique d'usage pour les PS
      - Récupération ou construction du kit de communication MeS pour le grand public
  - Organisation de séries de webinaires thématiques (DMP, MSS, PSC, INS)
  - Mise en visibilité des actualités et des ressources sur les sites web institutionnels du GRADeS BFC et de l'ARS BFC
- Organiser les relais de proximité représentés par les animateurs territoriaux pour :
  - Diffuser les messages au plus près du terrain et être les vigies de la qualité des actions de communication ;
  - Centraliser et faciliter la remontée d'informations « terrain » ;
  - Faciliter la communication auprès des pairs.
- Valoriser les contributions et les réussites auprès de tous les partenaires pour dynamiser la démarche d'engagement et proposer des modèles de mise en œuvre :
  - Rendre visible les succès ;
  - Partager des retours d'expérience entre pairs.
- Évaluer en continu le dispositif de communication pour ajuster tout au long du projet.



## Indicateurs Séjour numérique

Indicateur	Couloir	Fin 2021	Mi- 2022	Fin 2022	Fin 2023
Nb d'actions de communication / sensibilisation / accompagnement réalisées (réunions d'informations, formations, webinaires...)	Tous		24		
% d'ES de la région touchée par les actions de communication / sensibilisation / accompagnement	ES		100%		
% de LBM de la région touchée par les actions de communication / sensibilisation / accompagnement	BIO		100%		
% de structures de radiologie de la région touchées par les actions de communication / sensibilisation / accompagnement	RADIO		100%		
% de PSL Médecins de la région touchée par les actions de communication / sensibilisation / accompagnement	MDV		100%		
% de PSL Pharmaciens de la région touchée par les actions de communication / sensibilisation / accompagnement	PHARMA		100%		
% d'ESMS de la région touchée par les actions de communication / sensibilisation / accompagnement	MS		100%		

(ni : pas de cible définie) ES : Établissements de Santé ; BIO : Laboratoires de biologie ; MDV : Médecins de ville ; PHARMA : Officines de ville ; MS : Secteur Médico-Social ; RADIO : Cabinets de radiologie ; Tous : l'écosystème régional de santé

## Action 2 : Sensibiliser les acteurs régionaux sur l'aide à l'équipement numérique du Sécur et promouvoir l'adoption de solutions référencées



### Objectifs

Un enjeu clé du volet numérique du Sécur réside dans le respect de la doctrine technique. Pour répondre à l'évolution nécessaire des outils numériques, l'État a mis en place un dispositif pour dynamiser l'équipement des professionnels et structures en solutions logicielles compatibles avec les référentiels nationaux et l'utilisation des services socles : le système ouvert et non sélectif (SONS). Ce dispositif de référencement et de financement permet à chaque structure ou professionnel de disposer d'un levier financier pour faire évoluer ou s'équiper d'un système d'information.

2 axes de sensibilisation selon la stratégie de la cible :

- La promotion du dispositif SONS pour la « mise à niveau » du système d'information existant.
- En lien avec l'ANS, l'appui auprès des acteurs qui le souhaitent.



### Plan d'action

Des actions de promotion vont démarrer début 2022, notamment lors de la phase de concertation de la feuille de route avec l'ensemble des acteurs régionaux de la e-santé.

Les actions ciblées :

- Sensibiliser les acteurs régionaux aux exigences Sécur de leur équipement numérique (publipostage, ...)
- Promouvoir l'équipement de solutions référencées en lien avec leur stratégie d'évolution de leur système d'information (mise à niveau ou nouvelle acquisition)
- Accompagner les acteurs régionaux dans l'utilisation du dispositif SONS.



### Indicateurs Sécur numérique

Indicateur	Couloir	Fin 2021	Mi-2022	Fin 2022	Fin 2023
Nb d'ES avec logiciel Sécur commandé	ES		50%		
Nb de LBM avec logiciel Sécur commandé	BIO		70%		
Nb de structures radio avec logiciel Sécur commandé	RADIO		70%		
Nb de structures Médecins de ville avec logiciel Sécur commandé	MDV		70%		
Nb d'Officines de ville avec logiciel Sécur commandé	PHARMA		60%		
Nb d'ESMS-PA avec logiciel Sécur commandé	MS		15%		
Nb d'ESMS-PH avec logiciel Sécur commandé	MS		15%		
Nb d'ESMS-Autres avec logiciel Sécur commandé	MS		ni		

(ni : pas de cible définie) ES : Établissements de Santé ; BIO : Laboratoires de biologie ; MDV : Médecins de ville ; PHARMA : Officines de ville ; MS : Secteur Médico-Social ; RADIO : Cabinets de radiologie ; Tous : l'écosystème régional de santé

Les indicateurs repris ci-dessus sont ceux communiqués aux régions en octobre 2021. Les cibles dépendent en premier lieu du rythme auquel les éditeurs de logiciels candidateront à la labellisation « Sécur numérique ».

### Action 3 : Participer activement à la promotion et à l'accompagnement des citoyens pour l'utilisation de Mon Espace Santé



#### Objectifs

Le Séguir renouvelle l'objectif de faire des usagers des acteurs de leur parcours de santé. Mon Espace Santé est un vecteur majeur pour promouvoir les services numériques de santé de manière concrète auprès des usagers et d'en démontrer le bénéfice, accélérant la dynamique de dématérialisation de la santé.

La région BFC a mis en œuvre depuis plusieurs années un comité éthique rassemblant des représentants des usagers et des professionnels de santé, du médico-social et du social pour animer une démarche constructive au bénéfice d'une vision « patient » dans le déploiement de la plateforme e-Parcours eTICSS.

L'objectif est d'élargir la mission de ce comité au niveau du numérique en santé et de profiter de son expérience et de son implantation régionale pour organiser la sensibilisation des usagers aux nouveaux services nationaux, notamment avec Mon Espace Santé, et ses liens avec les services régionaux. La formalisation d'une communication adaptée par les représentants des usagers pour les usagers sera un atout à la démarche de sensibilisation et promotion.

En complément, il est nécessaire de s'appuyer sur des relais de proximité, en premier contact avec les usagers pour leurs démarches de santé et l'utilisation des outils numériques. À ce titre, outre les canaux de contacts qui seront mobilisés par le réseau Assurance Maladie, les guichets de France Services sont des lieux privilégiés pour promouvoir Mon Espace Santé.



#### Plan d'action

Les actions à décliner avec les partenaires sont les suivantes :

- Accompagner le développement des usages autour de la messagerie sécurisée de santé citoyenne
  - Communication auprès des établissements de santé
  - Communication auprès des professionnels de santé libéraux (AM)
  - Mise en œuvre de projets pilotes avec des établissements de santé de la région afin d'automatiser l'envoi de documents, d'informations et de questionnaires via la MSSanté
- Participer à la promotion de Mon Espace Santé
  - Actions de promotion et d'accompagnement à l'usage de MES via un réseau « d'ambassadeurs » bénévoles sur les territoires en direction des personnes éloignées du numérique.
  - Mise en place d'un site Séguir numérique en BFC
  - Alimentation du site ARS
  - Organisation au T1 2022 de la journée éthique prévue T2 2022
  - Recrutement du pilote du réseau promoteurs MeS
  - Organisation du réseau des promoteurs MeS
    - Collectivités territoriales
    - Education nationale
    - Universités

- Fab labs (en lien avec le Conseil régional)
- ...
- Les CPAM informeront régulièrement les partenaires sur l'ensemble des outils de communication mobilisés par le réseau AM
- Etudier l'opportunité d'utiliser les centres de vaccination COVID-19 régionaux comme espace de promotion de MES
- Réunion de sensibilisation du Conseil régional pour la promotion MeS : management ARS : février 2022
- Réunion de sensibilisation des 8 conseils départementaux pour la promotion MeS : management ARS : à partir de mars 2022
- Réunion de sensibilisation des comcoms principales pour la promotion MeS : à partir d'avril 2022 (Dijon, Beaune, Auxerre, Sens, Nevers, Chalon s/ Saône, Mâcon, Besançon, Vesoul, Dole, Lons le saunier, Pontarlier, Belfort – Montbéliard, ...) par les animateurs territoriaux
- Organisation d'une journée de kick off SN auprès des industriels de la région
  - 1<sup>ère</sup> session en Bourgogne
  - 2<sup>ème</sup> session en Franche-Comté
- Réalisation de vidéos de promotion MeS pour le grand public
- Réunions de présentation auprès des associations d'usagers et participation à la CRSA



### Indicateurs Séjour numérique

Indicateur	Couloir	Fin 2021	Mi-2022	Fin 2022	Fin 2023
Mise en place d'un réseau régional de promoteurs / sponsors MES (collectivités, entreprises, universités...) qui mettent en œuvre des actions de sensibilisation aux usages de Mon Espace Santé	Tous		En place, massif et actif		
Nombre de connexions des PS à MES via le dispositif de délégation d'accès dans la région	Tous				

(ni : pas de cible définie) ES : Établissements de Santé ; BIO : Laboratoires de biologie ; MDV : Médecins de ville ; PHARMA : Officines de ville ; MS : Secteur Médico-Social ; RADIO : Cabinets de radiologie ; Tous : l'écosystème régional de santé



Accompagner le déploiement des services socles accéléré par le Sécur du numérique, et encourager les usages numériques associés

Action 4 : Contribuer à l'accélération du déploiement des solutions référencées Sécur



### Objectifs

- Inciter les professionnels et les structures à s'engager dans les démarches de déploiement ou de mise à jour de leurs solutions afin qu'elles soient « référencées Sécur » ;
- Favoriser au quotidien l'accès au partage et à l'échange de données.



### Plan d'action

- S'appuyer d'une part sur les programmes SUN-ES, SONS et ESMS numérique pour les établissements et sur les incitations de l'avenant 9 pour les professionnels de ville.
- État des lieux sur l'alimentation du DMP : accompagnement des derniers établissements retardataires dans l'alimentation du DMP



### Indicateurs Sécur numérique

Indicateur	Couloir	Fin 2021	Mi- 2022	Fin 2022	Fin 2023
Nb d'ES avec logiciel Sécur installé	ES		25%		
Nb de LBM avec logiciel Sécur installé	BIO		35%		
Nb de structures radio avec logiciel Sécur installé	RADIO		35%		
Nb de structures Médecins de ville avec logiciel Sécur installé	MDV		35%		
Nb d'Officines de ville avec logiciel Sécur installé	PHARMA		30%		
Nb d'ESMS-PA avec logiciel Sécur installé	MS		8%		
Nb d'ESMS-PH avec logiciel Sécur installé	MS		8%		
Nb d'ESMS-Autres avec logiciel Sécur installé	MS		ni		

(ni : pas de cible définie) ES : Établissements de Santé ; BIO : Laboratoires de biologie ; MDV : Médecins de ville ; PHARMA : Officines de ville ; MS : Secteur Médico-Social ; RADIO : Cabinets de radiologie ; Tous : l'écosystème régional de santé

Les indicateurs repris ci-dessus sont ceux communiqués aux régions en octobre 2021. Les cibles dépendent en premier lieu du rythme auquel les éditeurs de logiciels candidateront à la labellisation « Sécur ».

## Action 5 : Promouvoir une démarche de qualité pour l'identification d'un patient



### Objectifs

- Favoriser l'intégration de l'INS dans l'écosystème régional via le télé service INSi



### Plan d'action

- Communiquer et sensibiliser sur les acteurs de santé sur les sujets INS et identitovigilance
  - Sensibiliser le maximum d'acteurs en région pour mi-2022
    - Une communication est effectuée régulièrement par e-mail et lors des réunions de la CRIV<sup>2</sup>, tous les 3 mois, auxquelles participent les référents des établissements sanitaires. La prochaine CRIV est fixée au 25 janvier.
    - La communication vers les ESMS a débuté en septembre par envoi d'e-mails, et une CRIV dédiée est prévu le 29 mars 2022.
    - La sensibilisation est effectuée pour les établissements sanitaires depuis 2020 par le RéQua<sup>3</sup> avec participation du GRADeS sous forme de réunions de présentation du RNIV<sup>4</sup> (8 par an). Ces réunions sont depuis septembre destinées aux ESMS. Le GRADeS assure l'accompagnement des structures.
  - Mettre en place la page INS/IDV sur le site internet du GRADeS (janvier 2022)
  - Prendre contact avec les référents Identito des différents GHT et/ou établissements les composant pour mettre à jour le suivi du déploiement (janvier 2022)
  - Etablir une cartographie des appels INSi sur le site de l'Observatoire e-Santé BFC (janvier 2022)
  - Sensibiliser les acteurs du secteur libéral en s'appuyant sur les éléments de langage et les outils de communication produits par l'ANS en lien avec la Cnam ;
  - Promouvoir l'utilisation du téléservice INSi par tous les acteurs régionaux ;
  - Transmettre à l'ANS les remontées du terrain (questions, bonnes pratiques, difficultés et freins au déploiement, etc.) recueillies par l'ARS, le GRADeS et le RéQua
    - Prise de contact avec les CHU pour un état des lieux des problèmes rencontrés (janvier 2022)
    - Prise de contact avec l'éditeur CPAGE pour réaffirmer les attentes en termes de déploiement régional INS (janvier 2022)
- Mettre en place un démonstrateur INS
  - Identification et accompagnement d'un démonstrateur INS en région depuis septembre 2021 : Centre hospitalier William Morey de Chalon-sur-Saône
  - Identifier puis accompagner 3 cas d'usage autour du « démonstrateur » INS en région pour mi-2022, dont un avec le secteur médico-social ;

<sup>2</sup> Cellule régionale d'identito-vigilance

<sup>3</sup> Réseau Qualité en Santé Bourgogne-Franche-Comté

<sup>4</sup> Référentiel national d'identitovigilance



## Indicateurs Sécur numérique

Indicateur	Couloir	Fin 2021	Mi-2022	Fin 2022	Fin 2023
Nom et coordonnées du référent régional INS / IV publiés sur le site de l'ANS (o/n)	Tous		En place		
Démonstrateur INS identifié, suivi et mis en place (o/n)	Tous		En place		
Indicateurs d'usage du TLS INSi (nb d'appels et nb d'utilisateurs uniques)	ES		ni		
Indicateurs d'usage du TLS INSi (nb d'appels et nb d'utilisateurs uniques)	BIO		ni		
Indicateurs d'usage du TLS INSi (nb d'appels et nb d'utilisateurs uniques)	MDV		ni		
Indicateurs d'usage du TLS INSi (nb d'appels et nb d'utilisateurs uniques)	PHARMA		ni		
Indicateurs d'usage du TLS INSi (nb d'appels et nb d'utilisateurs uniques)	MS		ni		

(ni : pas de cible définie) ES : Etablissements de Santé ; BIO : Laboratoires de biologie ; MDV : Médecins de ville ; PHARMA : Officines de ville ; MS : Secteur Médico-Social ; RADIO : Cabinets de radiologie ; Tous : l'écosystème régional de santé

Suivi des indicateurs TLS INSi via une extraction des données régionales issues les fichiers mensuels produits par le GIE Sesame Vitale

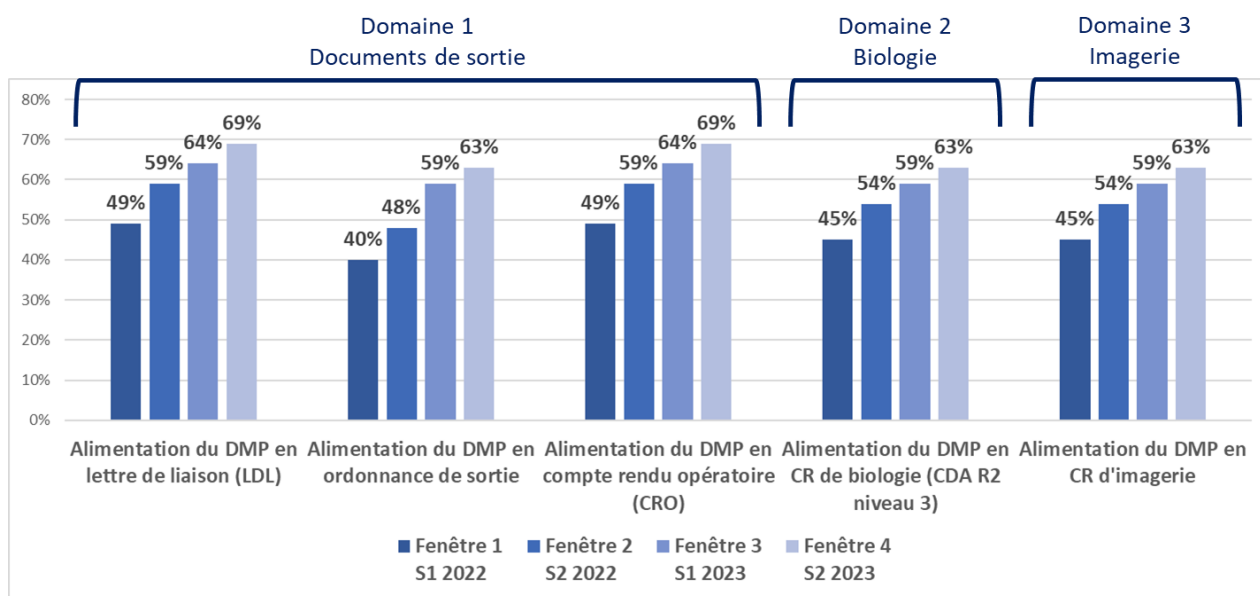
## Action 6 : Engager les ES dans le dispositif de financement forfaitaire à l'atteinte de cibles d'usages SUN-ES



### Objectifs

Le programme SUN-ES privilégie la production et la transmission de documents de santé dans le but d'enrichir, via le DMP, le nouvel espace numérique de santé « Mon Espace Santé » qui sera ouvert à tout citoyen français dès le début de l'année 2022 (volet 1). Il vise également à promouvoir l'usage des messageries sécurisées de santé dans l'espace de confiance MSSanté (volet 2).

Les usages sont mesurés à partir d'indicateurs, découpés pour le volet 1 en trois domaines présentés dans le tableau ci-dessous :



### Plan d'action

L'ambition du calendrier et notamment la fenêtre 1 du dispositif SUN-ES programmée pour des candidatures à fin octobre 2021 a nécessité le lancement d'actions de promotion du Sécur du numérique sur le territoire dès début octobre 2021 auprès des acteurs ciblés.

Le mois d'octobre 2021 a vu se succéder les rencontres avec les directions des fédérations et des établissements et un séminaire organisé par le GRADES BFC auprès de ses membres pour assurer une visibilité forte de la dynamique Sécur du numérique en région BFC. Un référent programme SUN-ES a été identifié au sein du département e-santé de l'ARS et ses informations de contact sont affichées sur le site de l'ARS.

Actions à décliner avec les partenaires :

- Promouvoir le programme auprès des ES
  - Mail aux DG CH pour lancement SN : alimentation et consultation DMP
    - Actualisation des objectifs annuels des DG CH
  - Réunion du DG ARS auprès des DG CH pour alimentation DMP et usage MSS : février 2022
  - Réunion DG ARS auprès des Présidents de CME de CH pour alimentation DMP et usage MSS : février 2022

- Campagne de visites des hôpitaux publics pour alimentation DMP par les animateurs territoriaux : à partir de février 2022
- Campagne de visites des cliniques privées pour alimentation DMP par les animateurs territoriaux : à partir de février 2022
- Piloter le dispositif
- Accompagner les ES à la candidature
- Accompagner les ES à l'atteinte des cibles
- Recenser et identifier les points de blocage sur le terrain, notamment grâce l'animation territoriale du GRADeS, construire un plan d'action pour y répondre point par point
- Campagne de sensibilisation Séjour numérique des CPTS par les animateurs territoriaux : à partir d'avril 2022
  - Construction du cadre de suivi des animateurs territoriaux : janvier 2022
    - Définition des objectifs
    - Définition des plannings
    - Reporting des actions des animateurs via la GRC
- Intégration DMP et MSS dans les outils régionaux eTICSS et Telmi<sup>5</sup> et définition des usages de recours.



### Indicateurs Séjour numérique

Indicateur	Couloir	Fin 2021	Mi-2022	Fin 2022	Fin 2023
Taux d'ES ayant déposé un dossier complet pour le dispositif SUN-ES de financement forfaitaire à l'atteinte de cibles d'usage	ES	20%	40%	60%	75%
Taux de traitement des dossiers SUN-ES à T0 + 4 mois	ES		100%		
Taux de consommation de l'enveloppe (AE)	ES		ni		
Nb d'ES ayant atteint les cibles d'usage SUN-ES - volet 1 (DMP)	ES		20%		
Nb d'ES ayant atteint les cibles d'usage SUN-ES - volet 2 (MSS)	ES		En cours définition		

(ni : pas de cible définie) ES : Établissements de Santé ; BIO : Laboratoires de biologie ; MDV : Médecins de ville ; PHARMA : Officines de ville ; MS : Secteur Médico-Social ; RADIO : Cabinets de radiologie ; Tous : l'écosystème régional de santé

<sup>5</sup> Plateforme régionale de télémédecine

## Action 7 : Engager les ESSMS dans le dispositif ESMS numérique



### Objectifs

Le programme ESMS numérique porte l'enjeu de permettre aux ESSMS de développer les usages du numérique afin de :

- Faciliter les pratiques des professionnels
- Permettre aux usagers d'être acteurs de leurs parcours
- Outiller le secteur médico-social

Le programme ESMS numérique a été construit en 2 phases (une phase d'amorçage (2020 – 2021) et une phase de généralisation (2022 – 2025)) avec des vagues de financement dans chaque phase. Ce programme permet aux ESSMS (Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux) d'acquiescer ou de faire évoluer une solution de Dossier Usager Informatisé (DUI) qui soit conforme au cahier des charges national ou référencée Ségur.

En Bourgogne-Franche-Comté, le programme est organisé en 5 étapes pour chaque vague de financement afin d'accompagner les porteurs de projet.



### Plan d'action

Le plan d'action se compose de 6 axes de travail : 1 pour chaque étape et un pour le pilotage. Un RACI est en cours de construction pour indiquer la répartition des actions selon les acteurs notamment l'ARS, le GRADeS et le collectif SI MS.

### Pilotage du projet

Objectif	Actions	Indicateur	Date d'échéance
<b>Définir une stratégie régionale adaptée au secteur MS et aux particularités de la région</b>	Développer une BDD des ESSMS de la région fiable	O/N	T1 2022
	Identifier le poids de chaque type d'ESSMS dans le paysage BFC selon 3 critères (secteur d'activité, statut juridique, localisation géographique).	Part des ESSMS selon les 3 critères	T1 2022
	Réaliser une étude sur la maturité SI des ESSMS de la région et suivre son évolution	% d'ESSMS disposant d'un DUI puis d'un DUI conforme au Ségur	T1 2022
	Finaliser le RACI	O/N	Février 2022
	Définir les process à mettre en place dans chaque étape du projet.	Nombre de process mis en place	Février 2022 et tout au long de l'année
<b>Mettre en place une gouvernance efficace et claire pour les organismes gestionnaires de la région</b>	Définir la comitologie (nb de comité, objectifs, responsabilité, ...)	Nb de réunions réalisées % de personnes prévues présentes	Janvier 2022
	Finaliser le RACI et le communiquer auprès des acteurs de la région	O/N	Janvier 2022
<b>Faciliter la gestion de projet</b>	Mettre en place des outils pour chaque étape du projet	Nombre d'outils mis en place	T1 2022
	Mettre en place des process pour chaque étape du projet	Nombre de process mis en place	T1 2022
<b>Être toujours à jour des informations émises par les instances nationales</b>	Participation aux différentes réunions proposées		2022



**Lancement Appel A Projet (en projetant une instruction fin janvier 2022)**

Objectif	Actions	Indicateur	Date d'échéance
Développer un AAP à destination des ESSMS adapté au contexte régional	Adapter l'instruction au contexte régional.	O/N	Mi-février 2022
	Préparer le planning des différentes étapes	O/N	Mi-février 2022
	Communiquer l'AAP auprès des ESSMS selon différents canaux de communication	% d'ESSMS touché par une communication	T1 2022
Accompagner les ESSMS dans la création de leur projet SI	Aider les ESSMS à s'approprier les outils disponibles à la création d'un projet	% d'ESSMS ayant téléchargé les outils disponibles	2022
	Favoriser la création des grappes sur le territoire	% d'ESSMS intégrant une grappe	T1 2022
Sensibiliser les ESSMS aux éléments du Sécur numérique	Animer des ateliers thématiques	Nb d'ateliers animés et nb de participants	T1 2022
	Mettre en place des process en lien avec les équipes Sécur		T1 2022

**Instruction**

Objectif	Actions	Indicateur	Date d'échéance
Faciliter les candidatures des ESSMS	Réaliser une grille de critères d'évaluation et la communiquer	O/N	T1 2022
	Clarifier les modalités de candidatures		T1 2022
	Clarifier les différentes étapes de l'instruction		T1 2022
Améliorer le traitement des candidatures et leur arbitrage	Définir des process	Nb de process	T1 2022
	Définir les instances consultatives et délibérantes	O/N	T1 2022
	Fluidifier la communication avec les porteurs de projet		Tout au long de 2022
Accompagner les porteurs dans le lancement de leurs projets	Organiser une réunion de lancement	Questionnaire de satisfaction	T2 2022
	Faciliter les démarches administratives		Tout au long de 2022

Les phases de contractualisation, déploiement et maintenance sont en cours de mise en œuvre pour :

- Accompagner au mieux les porteurs dans ces 3 étapes
  - Mise en place d'ateliers
  - Suivi individuel bimensuel
  - Mise en place d'un outil de GRC
- Définir les différents jalons de ces étapes
- Définir les points de vigilance pour chaque étape

Accompagner le déploiement des usages et de vérifier les atteintes d'objectifs des indicateurs définis dans le programme ESMS numérique (critères métiers et critères liés aux services socles).

- Campagne de visites des ESMS retenus dans le cadre du programme ESMS numérique : équipe ESMS + collectif ESMS à partir de janvier 2022



## Indicateurs Séjour numérique

Indicateur	Couloir	Fin 2021	Mi-2022	Fin 2022	Fin 2023
Collectif SI MS en place dans la région (o/n)	MS		Collectif SI en place		
Taux d'ESMS-PA ayant candidaté à l'AAP régional ESMS numérique	MS		20%		
Taux d'ESMS-PH ayant candidaté à l'AAP régional ESMS numérique	MS		20%		
Taux d'ESMS-Autres ayant candidaté à l'AAP régional ESMS numérique	MS		15%		
Nb d'ESMS financés	MS		Par région		
Taux de consommation de l'enveloppe (AE)	MS		ni		

(ni : pas de cible définie) ES : Établissements de Santé ; BIO : Laboratoires de biologie ; MDV : Médecins de ville ; PHARMA : Officines de ville ; MS : Secteur Médico-Social ; RADIO : Cabinets de radiologie ; Tous : l'écosystème régional de santé

Un indicateur composite définit les cibles de candidature à l'AAP régional ESMS numérique pour l'ensemble des ESMS :

- Fin 2021 : 12%
- Fin 2022 : 25%
- Fin 2023 : 45%

## Action 8 : Promouvoir les usages numériques DMP et MSS auprès des PS libéraux



### Objectifs

L'Assurance Maladie assurera la promotion des outils socles, DMP et MSS, en s'appuyant sur les engagements conventionnels contractualisés avec les différentes professions, et sur les interventions des Délégués de l'Assurance Maladie (DAM) et Conseillers Informatique Service (CIS).



### Plan d'action

Le plan d'actions sera ajusté en fonction des actualités conventionnelles (convention pharmaciens notamment).

Au premier semestre 2022, il reposera notamment sur :

- Des informations/communications générales à l'ensemble des professionnels de santé conventionnés
  - Participation aux salons de professionnels de santé libéraux de la région
- Des actions d'accompagnement individuel des médecins libéraux, prévues en mars/avril 2022, visant à présenter les objectifs de l'avenant 9 et la démarche Séjour numérique.
- Au niveau de l'ARS BFC, organisation d'un réseau de promotion par une approche partenariale via les Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC) et les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)
  - Appui sur la mission 3 d'animation territoriale des DAC pour promouvoir les outils numériques de santé et le partage d'information au bénéfice du patient
  - Appui sur la mission d'Organisation et coordination des parcours pluriprofessionnels autour du patient des CPTS pour diffuser les bons usages des outils numériques



### Indicateurs Séjour numérique

*Indicateurs à venir en fonction des négociations conventionnelles et de l'articulation avec le réseau Assurance maladie.*

*Les premiers indicateurs validés dans le cadre de la convention médicale pour 2022 sont :*

- *Le taux de consultations donnant lieu à une alimentation du DMP ;*
- *La part des patients en ALD dont le DMP est alimenté via le volet de synthèse médicale (VSM) ;*
- *Le pourcentage de consultations comprenant un échange par mail sécurisé avec le patient via la messagerie de Mon Espace Santé.*

## Action 9 : Promouvoir le recours à Pro Santé Connect



### Objectifs

Les professionnels peuvent s'identifier électroniquement sur leurs services régionaux (e-parcours, etc.) avec le fédérateur Pro Santé Connect.

Les professionnels peuvent s'identifier électroniquement sur leurs services locaux<sup>6</sup> avec le fédérateur Pro Santé Connect, et éventuellement avec d'autres solutions d'identification électroniques sécurisées.



### Plan d'action

Implémentation du fédérateur Pro Santé Connect (version web et/ou CIBA) comme modalité d'identification électronique préférentielle dans tous les services portés par la région, en lien avec les éditeurs concernés

Accompagnement des acteurs (établissements, CPTS, etc.) – ou à minima d'un échantillon de volontaires – à l'implémentation du fédérateur Pro Santé Connect (version web et/ou CIBA) comme modalité d'identification électronique préférentielle dans les services locaux, ainsi qu'à l'éventuelle implémentation de solutions de SSO internes, de certificats IGC-Santé de personnes morales.

A date, l'ENRS propose trois modes d'authentification :

- Par login / mot de passe (ne permet d'accéder qu'aux applications ne traitant pas de données de santé) ;
- Par login / mot de passe et code à usage unique (envoyé par mail ou SMS) ;
- Par CPS.

Le déploiement sur l'environnement de production de l'ENRS du socle V6 Maincare qui inclue notamment la version d'IdeoSSO embarquant PSC est planifiée le week-end des 5 et 6 Mars 2022.

Dans la pratique, la nouvelle version d'IdeoSSO sera probablement installée en avance de phase (un travail préalable est en cours sur les redirections entre le domaine bfc-sante.fr et le domaine fc-sante.fr) sur le futur environnement de production, mais celui-ci ne sera mis à disposition des utilisateurs début mars comme indiqué précédemment.

Pour information, l'environnement de pré-production de l'ENRS est connecté à l'environnement PSC 'bac à sable' depuis mi 2021.

Par ailleurs, l'analyse du référentiel PSC a débuté. Il est prévu de fournir fin T1 2022 un document détaillant exigence par exigence la conformité à ce référentiel.



### Indicateurs Sécur numérique

Indicateur	Couloir	Fin 2021	Mi-2022	Fin 2022	Fin 2023
Proposition de PSC comme moyen d'authentification pour accéder à l'Espace numérique régional de santé	Tous		PSC en place		
Proposition de PSC comme moyen d'authentification pour accéder à l'Espace numérique régional de santé, avec conformité au référentiel PSC	Tous		ni		

(ni : pas de cible définie) ES : Établissements de Santé ; BIO : Laboratoires de biologie ; MDV : Médecins de ville ; PHARMA : Officines de ville ; MS : Secteur Médico-Social ; RADIO : Cabinets de radiologie ; Tous : l'écosystème régional de santé

<sup>6</sup> Uniquement les services locaux majeurs (DPI, SGL, RIS, PACS, LGC, LGO, etc.), qui sont fortement intégrés avec les services nationaux et territoriaux

## Action 10 : Généraliser l'enregistrement dans RPPS+



### Objectifs

Généralisation progressive de l'enregistrement des professionnels ayant besoin d'accéder à des services numériques, en articulation avec le programme ESMS numérique et MSSanté



### Plan d'action

Accompagnement technique et organisationnel des acteurs de la région (peuplement RPPS+ via le portail RPPS+)

Articulation avec le COSUI ROR pour inciter à l'enregistrement des professionnels dans RPPS+.



### Indicateurs Séjour numérique

Indicateur	Couloir	Fin 2021	Mi- 2022	Fin 2022	Fin 2023
% d'ESMS en situation d'enregistrer des professionnels RPPS+ / ayant enregistré au moins un professionnel	Tous		30%		
Volume de professionnels RPPS + dans la région	Tous		ni		

(ni : pas de cible définie) ES : Établissements de Santé ; BIO : Laboratoires de biologie ; MDV : Médecins de ville ; PHARMA : Officines de ville ; MS : Secteur Médico-Social ; RADIO : Cabinets de radiologie ; Tous : l'écosystème régional de santé

## Contribuer au renforcement de la cybersécurité

### Action 11 : Promouvoir et suivre les dispositifs et exercices de continuité d'activité



#### Objectifs

Les établissements de santé et les ESMS sont des cibles particulièrement vulnérables aux cyberattaques ou sujets à des dysfonctionnements de leur SI, avec pour conséquences la perturbation du fonctionnement des services médicaux, d'autant plus grave dans un contexte sanitaire de crise.

L'objectif est d'accroître le niveau de sécurité des établissements afin qu'ils continuent d'assurer pleinement leurs missions quotidiennes au service de nos concitoyens et protègent les données médicales.



#### Plan d'action

L'ARS BFC est l'une des ARS représentantes au sein du COPIIL Cyber ministériel. À ce titre, elle a participé à l'élaboration du « Plan de renforcement de la cybersécurité des établissements de santé – Volet ARS ». Par ailleurs, elle est sponsor du groupe de travail territorial dédié à la cybersécurité mis en œuvre et animé par l'ANS dans le cadre de sa nouvelle gouvernance.

Les connaissances ainsi acquises quant aux services ministériels et interministériels mis à disposition, aux retours d'expérience des différents GRADeS sur le déploiement de divers outils de sensibilisation et aux attentes du FSSI devront permettre de construire le volet cyber du projet régional qui aura notamment pour objectif :

- D'accompagner les opérateurs de service essentiel que sont les établissements supports de GHT à se conformer à la directive NIS ;
- De participer à sensibiliser l'ensemble des acteurs des écosystèmes sanitaires et médicaux ;
- De veiller à la réalisation d'exercices de continuité d'activité par les établissements.

Le travail sur l'objectif de réalisation d'exercices de continuité ne peut pas démarrer.

En effet, l'obligation annuelle de réalisation d'exercice par les ES est fixée par la note SG/SHFDS/2021/253 récemment publiée (14/12/2021).

En complément de cette note, afin de faciliter la réalisation des exercices par les ES, sont en cours :

- La réalisation de kits documentaires ;
- La définition d'un accompagnement par des prestataires.

La réalisation des kits est en cours par le prestataire du FSSI et un GT dédié, avec une livraison du premier kit (sur 3) prévue sous peu.

L'accompagnement à la réalisation des exercices par des prestataires est en cours de cadrage (côté FSSI et DGOS pour l'aspect financier, côté sponsors du GT Territorial pour les rôles et responsabilités et l'aspect contractuel).

En outre, pour toutes ces raisons, cet objectif calendaire devra être revu :

- La note susmentionnée évoque une atteinte de 100% des ES pour fin 2023 ;

---

\* Support de présentation Mobilisation des ARS d'ici fin 2021 sur le numérique en santé, 18 octobre 2021, Ministère des Solidarités et de la Santé

→ Le FSSI a validé ce besoin de révision le 03/12 lors d'une entrevue avec les sponsors du GT Territorial.

Concernant l'intégration du risque Cyber dans les plans ORSAN, le travail sur cet objectif ne peut pas démarrer : comme le FSSI en est convenu le 03/12 lors d'une entrevue avec les sponsors du GT Territorial, l'intégration de la notion de risque cyber dans les PPOS passe par le préalable de la mise à jour du référentiel ministériel par la DGS et la DGOS.

(<https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/securite-sanitaire/article/la-gestion-de-crise-des-etablissements-de-sante> et [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide\\_situation\\_sanitaire\\_exceptionnelle.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide_situation_sanitaire_exceptionnelle.pdf)).

NB : la notion de dispositif ORSAN doit probablement être retirée de cet objectif (il s'agit d'une erreur dans le PRC - plan de renforcement cyber - puisque ORSAN est relatif à l'aspect territorial alors que l'objectif porte sur la continuité des ES).

<b>Sensibiliser aux risques cyber</b>	
Constituer un relai régional à la campagne nationale annuelle « Tous cyber vigilants »	ARS
Promouvoir, l'offre de service du CERT-Santé	ARS
A partir de supports fournis par le MSS, sensibiliser les décideurs (chefs d'établissement et responsables médicaux) aux risques de cybersécurité	ARS
Sensibiliser l'ensemble des acteurs des écosystèmes sanitaires et médicaux sociaux en assurant la promotion, la contextualisation et les déploiements locaux d'outils de sensibilisation mis à disposition par le CERT-Santé	ARS-GRADeS



### Animer les démarches territoriales

Mettre à disposition du CERT-Santé les adresses électroniques des établissements sanitaires et médico-sociaux pour l'adressage des alertes de sécurité.	ARS
S'appuyer sur le collège régional SSI en lien avec le GRADeS et les établissements supports de GHT.	ARS-GRADeS
Promouvoir l'utilisation de la base documentaire mise à disposition par le CERT-Santé et aider à son appropriation par un accompagnement adapté	ARS-GRADeS
Favoriser la mise en place de services ou marchés mutualisés entre les ES dans l'objectif de mettre à disposition des établissements de la région des outils techniques mutualisés en complément de l'offre nationale.	ARS-GRADeS
Fédérer un réseau de compétences volontaires issues des établissements de la région en vue de favoriser l'entraide face à la survenance d'une crise touchant un établissement de la région.	ARS-GRADeS

### Appuyer les structures de santé

Organiser la continuité des soins à l'échelle territoriale en cas d'incident impactant un ou plusieurs établissements de la région.	ARS-GRADeS
Promouvoir auprès des opérateurs de services essentiels les « Parcours de sécurisation » proposé par l'ANSSI dans le cadre de France Relance.	ARS-GRADeS
Mettre en place au sein des GRADeS un centre de ressources régional pour réaliser des actions de sensibilisation, d'animation, d'appui et de contrôle avec contractualisation d'objectifs.	ARS-GRADeS
Accompagner les établissements retenus dans le cadre du programme national ESMS numérique pour réaliser des déploiements du DUI tenant compte des risques cyber.	ARS-GRADeS
Travailler avec les organismes de formation professionnelle territoriaux sur la formation et la sensibilisation à la sécurité des systèmes d'information de santé.	ARS-GRADeS

### Contrôler

Inclure un volet cybersécurité dans les lettres d'objectifs des directeurs d'établissement et dans les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des établissements.	ARS
S'assurer de l'existence des plans d'actions sur la base d'une cartographie des risques de cybersécurité nationale et du niveau de maturité des établissements figurant dans l'observatoire permanent du niveau de maturité en sécurité numérique des établissements de santé.	ARS-GRADeS
Veiller à la réalisation d'exercices de continuité d'activité en établissement	ARS-GRADeS
Intégrer la notion de risque cyber dans les « plans de perturbation de l'offre de soins » (dispositif ORSAN).	ARS
Rappeler, au travers des actions 1.3, 1.4, 2.2, 3.6 et 4.2, l'obligation de déclaration des incidents de sécurité des SI par les structures de santé sur le portail de signalement des événements sanitaires indésirables	ARS
<i>Pour les projets SI / e-santé</i>	
Intégrer les exigences de cybersécurité dans les appels à projets (y compris hors SI) en lien avec les investissements Sécur.	ARS
Dans les programmes « inspection / contrôle », inclure de la vérification des niveaux de maturité déclaratifs puis contrôler à partir du dispositif de certification	ARS
Mettre en place d'une démarche d'homologation systématique pour les SI régionaux.	ARS-GRADeS



### Indicateurs Séjour numérique

Indicateur	Couloir	Fin 2021	Mi-2022	Fin 2022	Fin 2023
% d'ES ayant conduit dans l'année un exercice de continuité d'activité (en mode "numérique dégradé")	ES		100%		
Notion de risque cyber intégré dans les "plans de perturbation de l'offre de soins" (dispositif ORSAN)	Tous		Risque cyber intégré		

(ni : pas de cible définie) ES : Établissements de Santé ; BIO : Laboratoires de biologie ; MDV : Médecins de ville ; PHARMA : Officines de ville ; MS : Secteur Médico-Social ; RADIO : Cabinets de radiologie ; Tous : l'écosystème régional de santé

## 5. Un planning structuré par les objectifs de déploiement

L'organisation de la feuille de route se structure par les jalons calendaires des grands objectifs du déploiement du Sécur du numérique. Ces jalons sont semestriels et des réalisations spécifiques sont précisées. Ce calendrier est évolutif selon les objectifs fixés par le niveau national.

### → 2021

- Conduire les recrutements, tant en ARS qu'au sein des opérateurs, sur la base des financements Sécur octroyés aux régions
- Bâtir la feuille de route régionale avec l'ensemble des partenaires du territoire, en capitalisant sur les travaux déjà menés dans les régions au cours des derniers mois et en intégrant les priorités 2021/2022 du numérique en santé
- Sensibilisation de l'ensemble de l'écosystème sur les priorités du numérique en santé, en particulier en vue du lancement de Mon espace santé
- Mobilisation des établissements de santé pour la première fenêtre de candidature au dispositif de financement SUN-ES

### → 2022

- Priorités 1<sup>er</sup> semestre
  - Le Sécur du numérique en santé et l'accélération attendue du déploiement des services socles prioritaires : DMP, MSS, INS, ProSanté Connect, ainsi que la ePrescription et l'ApCV pour les secteurs concernés ;
  - Le lancement de Mon espace santé
  - Le renforcement de la cybersécurité.
- Appui aux établissements pour la réalisation d'exercices de continuité d'activité en mode « numérique dégradé »

### → 2023

- *En attente*



### Le planning de déploiement des services

FINANCEMENT	COULOIRS	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023
Équipement - SONS Vague 1	Établissements santé	Ouverture guichet ANS	Opérations de référencement des industriels			
	Médecins de ville	Ouverture guichet ASP	Opérations de financement			
	Biologie médicale	Appels vague 1	Commandes des ES/PS			
	Radiologie		Installation ES/PS	Hôpital		
	Médico-sociaux		Appel médico-social			
Pharmacies		Appel pharmacie				
Équipement - SONS Vague 2	Tous les couloirs		Lancement des nouvelles instances	Publication des appels	Opérations vague 2	
Usage	SUN-ES (établissements de santé)			Volet 1 – Alimentation du DMP		
				Volet 2 – Messagerie sécurisée de santé		
	Usage médecins de santé libéraux			Convention médicale		
	Autres conventions					
	Établissements et services médico-sociaux			ESMS numérique		



### Le planning du dispositif SUN-ES

Le calendrier du programme prévoit 4 fenêtres de financement, soit une fenêtre de financement par semestre. Pour chaque fenêtre de financement sont prévues :

- Une période de candidature pour les établissements de 2 mois
- Une période d’instruction par les ARS de 4 mois
- Une période de mise en œuvre de 6 mois

		2021				2022												2023												2024	
		Sept.	Oct.	Nov.	Dec.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.	Jan.	
Volet 1	Période de candidature	■	■					■	■						■	■					■	■									
	Sélection des candidatures par les ARS et contractualisation avec les ES	■	■	■	■			■	■	■	■			■	■	■	■				■	■	■	■							
	Fenêtre de mesure de l'atteinte des cibles					■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

## 6. La gouvernance régionale

Pour la déclinaison du volet numérique du Sécur, la gouvernance s'appuie sur une relation ARS – DCGDR – GRADeS déjà structurée dans le cadre des déploiements du DMP, de la télémédecine et de e-Parcours figurant dans la stratégie e-santé régionale.

La gouvernance se décline dans un mode « projet » avec l'objectif d'un dispositif souple et l'appui sur des instances existantes quand c'est possible. Elle se compose :



D'un comité stratégique régional e-santé regroupant l'ensemble des parties prenantes de l'écosystème du numérique en santé : professionnels de santé libéraux ; structures de soins sanitaires et médico-sociales ; opérateurs publics e-santé ; collectivités territoriales ; représentants des usagers ; organisations publiques et privées à but non lucratifs ; réseaux ; industriels

- Ce comité est l'instance politique de concertation régionale pour la mise en œuvre de la stratégie numérique de santé. L'instance sera sollicitée pour partager la feuille de route Sécur afin de tenir compte des attentes et des nouveaux enjeux de chaque partie prenante.
- Objectifs :
  - Assurer la cohérence stratégique régionale des programmes et du déploiement des services numériques sur le territoire ;
  - Partager et faire évoluer la feuille de route Sécur ;
  - Informer et sensibiliser tout l'écosystème de santé (sanitaire, médico-social et social) aux actions menées par l'ARS, la DCGDR et le Conseil Régional ;
  - Favoriser les coopérations et synergies des acteurs dans les déclinaisons territoriales des objectifs notamment les usagers.
- Animation : ARS / Conseil Régional
- Fréquence : 1 / an
- Statut : opérationnel



D'un comité de pilotage Sécur Numérique réunissant les directions ARS – GRADeS – DCGDR et associant les représentants de l'ANS et de la DNS.

- Objectifs :
  - Assurer un suivi d'avancement des actions, arbitrer les options tactiques du projet, décisions et risques du projet au niveau de l'équipe de pilotage ;
  - Suivre les indicateurs ; anticiper les sollicitations des acteurs et besoins d'arbitrage ;
  - Garantir la dynamique régionale du projet ;
  - Promouvoir le projet et informer les parties prenantes régionales et nationales ;
  - Informer les parties prenantes nationales de l'avancement du programme en BFC.
- Ce comité assurera la fonction de point de suivi « numérique en santé » selon les sollicitations de la DNS et de l'ANS pour partager l'avancement des objectifs fixés à la région.
- Animation : ARS / Assurance Maladie
- Fréquence : 1 / mois

→ Statut : à compléter



D'un comité de coordination Sécur Numérique réunissant les directions ARS – GRADeS – DCGDR et associant les fédérations (FHF, FHP, FEHAP,), conseil régional, associations d'usagers, universités, industriels.

→ Ce comité de coordination est conçu comme un espace d'information et d'échange avec les parties prenantes régionales, qu'elles soient issues des sphères publiques ou privées

→ Objectifs : il doit permettre :

- De fédérer les acteurs et de garantir la dynamique régionale du programme ;
- De faire émerger des initiatives des acteurs régionaux de tous horizons, d'assurer un suivi et une coordination des actions ou initiatives régionales ;
- De promouvoir le projet et informer sur son actualité.

→ Animation : ARS / Assurance Maladie / GRADeS

→ Fréquence : 1 / 2 mois

→ Statut : en cours de mis en place pour janvier 2022



D'un comité projet Sécur Numérique réunissant les opérateurs ARS – GRADeS (et AM le cas échéant).

→ Objectifs :

- Animation et coordination du dispositif opérationnel Sécur du numérique ;
- Arbitrer les choix opérationnels, suivi des actions de terrain et des acteurs / structures ;
- Organisation des interventions, des accompagnements et des contributions ;
- Réalisation du Reporting ;
- Identification des besoins de décisions et des risques.

→ Animation : ARS

→ Fréquence : 1 / semaine

→ Statut : en cours de mis en place pour janvier 2022



Des comités thématiques propres à chaque service socle du Sécur du numérique et d'urbanisation qui s'appuient sur des organisations déjà existantes et opérationnelles en région.

→ Objectifs :

- Suivi et appui du déploiement de chaque service socle ;
- Proposition d'expertise et d'accompagnement auprès des acteurs pour évaluer les situations, définir le plan de mise en œuvre et réaliser les installations ;
- Information et communication spécifique ;
- Organisation de l'urbanisation régionale et garantie de la cohérence des déploiement régionaux ;
- Coordination des chantiers techniques-fonctionnels pour la mise en place des services socles ;

- Gestion de la stratégie technique régionale ;
- Partage des informations sur les trajectoires et évolutions des outils socles.
- Co animation AM/GRADeS concernant le DMP et MSSanté
- Fréquence : selon le comité
- Statut : opérationnel pour l'INS et le ROR, en cours de construction pour les autres comités selon les besoins régionaux



Des comités opérationnels d'animation territoriale, déclinaison opérationnelle au niveau du département pour le déploiement des services numériques en collaboration avec la Direction Départementale (DD), la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), l'Animation Territoriale Séjour du GRADeS BFC et le correspondant France Services

- Objectifs :
  - Animer et accompagner le changement et déployer les usages des outils numériques Séjour ;
  - Être le référent numérique des structures pour les priorités du Séjour de la santé ;
  - Identifier et récolter les besoins des territoires et participer à l'élaboration des solutions ;
  - Contrôler le déploiement des services numériques auprès de chaque acteur ;
  - Remonter les activités et les alertes au comité projet.
- Ces comités sont en articulation forte avec les comités thématiques pour assurer le suivi de la mise en œuvre des services socles et animer le plan d'accompagnement au déploiement auprès de chaque acteur.
- Animation : ARS par la DD et GRADeS
- Fréquence : 1 / mois (pour chacun des 8 départements)
- Statut : en cours de mis en place pour janvier 2022



De comités stratégiques d'animation territoriale, en collaboration avec la Direction Départementale (DD), la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), l'Animation Territoriale Séjour du GRADeS BFC et la présidence du conseil territorial de santé (CTS)

- Objectifs : assurer un relai stratégique au niveau territorial, vérifier la cohérence avec les contrats locaux de santé, informer et sensibiliser les acteurs
- Animation : ARS par la DD et GRADeS
- Fréquence : 1 / 3 mois (pour chacun des 8 départements)
- Statut : en cours de mise en place



D'un comité éthique du numérique en santé associant des représentants des usagers et des professionnels de santé, médico-social et social pour animer une démarche constructive au bénéfice d'une vision « patient » dans le déploiement des services socles.

- Objectifs :
  - Contribuer à la réflexion sur les thématiques identifiées, anticiper et travailler les questions relatives aux usages du numérique auprès des populations ;



- Participer à la préparation de la communication et des messages orientés « usagers » ;
  - S'appuyer sur des relais pour informer et sensibiliser les usagers au Sécur numérique ;
  - Participer à la mise en œuvre des services socles par une approche dédiée aux usagers ;
  - Accompagner les professionnels à informer et promouvoir les services socles auprès de leur patientèle.
- Ce comité s'appuie sur le groupe éthique e-Parcours existant afin de bénéficier de son expérience et de son implantation régionale pour organiser la sensibilisation des usagers aux nouveaux services nationaux, notamment avec Mon Espace Santé, et ses liens avec les services régionaux. Il est en lien avec les correspondants éthiques du numérique de la DNS (B.Seroussi, J-L Fraysse).
- Animation : ARS
- Fréquence 1 / 3 mois
- Statut : missions à faire évoluer pour inscrire les objectifs du Sécur du numérique

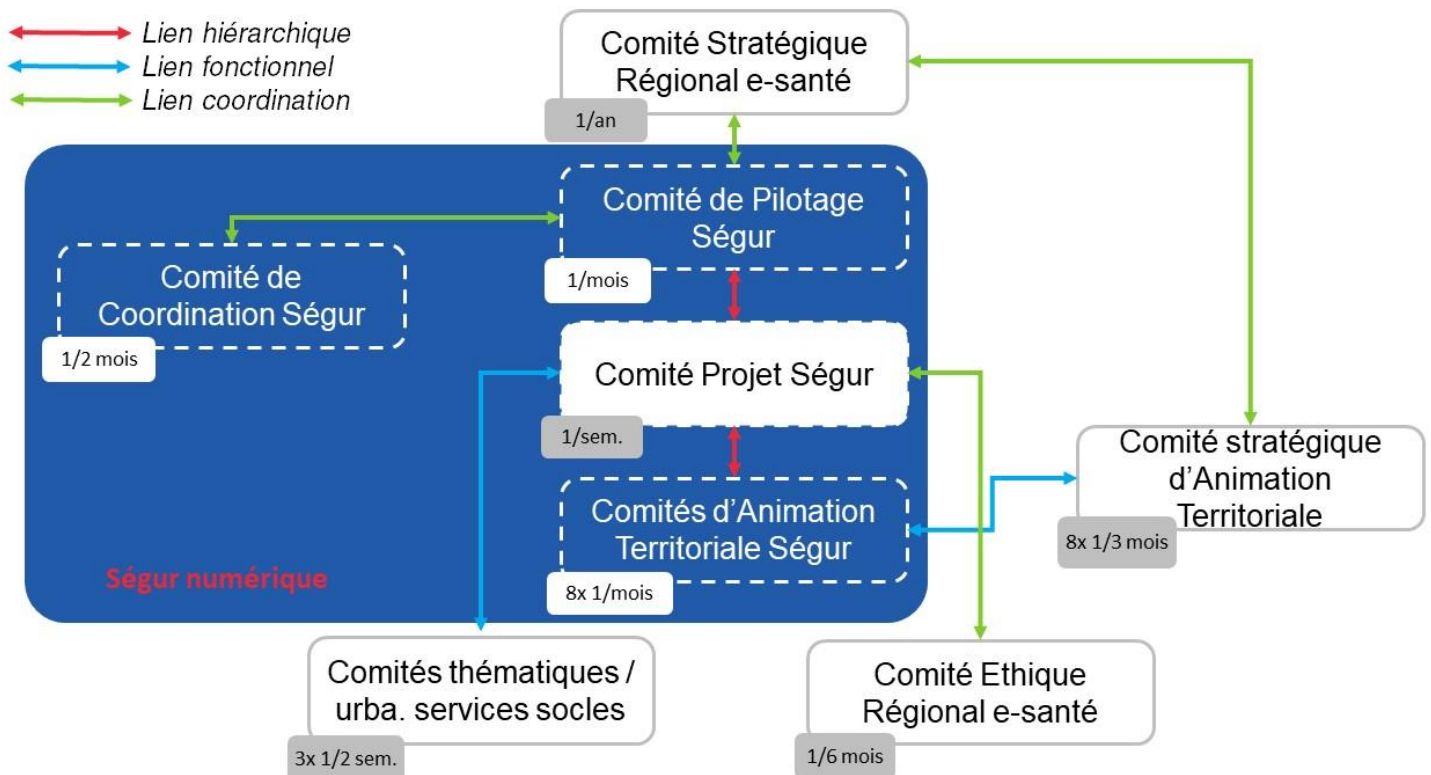


Schéma de gouvernance régionale Sécur du numérique

## 7. Les moyens mis en œuvre

### Un pilotage du programme par l'ARS

Le suivi de la mise en œuvre est un élément critique du Ségur, les investissements devant répondre à l'atteinte d'objectif. De plus, le pilotage régional oblige à disposer des outils et surtout des informations nécessaires à la capacité de suivre / évaluer / ajuster / réagir de tous les acteurs engagés ou à engager dans la démarche Ségur.

Le pilotage est assuré par l'ARS en étroite collaboration avec le GRADeS et l'Assurance Maladie pour disposer d'une vision complète et efficiente pour la prise de décision, et faire vivre la feuille de route régionale.

L'Assurance Maladie se coordonne avec l'ARS et le GRADeS dans une logique de renforcement de l'impact des actions dont elle a la responsabilité, en termes d'accompagnement des professionnels de santé libéraux.

L'Assurance Maladie au niveau régional et local est responsable du calendrier et des modalités d'action sur les champs dont elle a la charge. Sa contribution à la feuille de route régionale tient compte des orientations nationales du réseau AM, et de ses moyens d'action spécifiques.

Action	COFIL Ségur	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité	ars Agence Régionale de Santé Bourgogne- Franche-Comté	e-santé Bourgogne - Franche - Comté	L'Assurance Maladie
Concevoir la feuille de route et définir les objectifs.	A		R	R	R
Faire évoluer la feuille de route en lien avec les partenaires régionaux.	A		R	C	C
Décliner la feuille de route en plan d'action, prioriser et planifier	A		R	R	R
Piloter la mise en œuvre de la feuille de route	A		C	R	C
Décliner les plans d'actions de la feuille de route pour leur mise en œuvre opérationnelle	C		A	R	R
Suivre l'avancement des actions de la feuille de route, réaliser le reporting, remonter les risques et arbitrages	I		A	C	R
Mobiliser les partenaires régionaux pour la réalisation des objectifs de la feuille de route	A		R	C	C
Préparer et animer la comitologie régionale	A		R	C	C
Représenter la région auprès des instances nationales du Ségur	A		R	R	C
Promouvoir les outils socles auprès des directions et des parties prenantes régionales	A		R	C	C

R : Réalise ; A : Approuve ; C : Contribue ; I : Est informé

Ce pilotage a l'objectif d'organiser un suivi du programme et d'assurer un partage des informations de manière multidirectionnelle :

- Vers le national pour les restitutions attendues des activités réalisées au bénéfice des objectifs Sécur du numérique (volet quantitatif), notamment selon le planning ci-dessous.



- Vers le « local » pour permettre l'appréhension du contexte de travail aux équipes de terrain dans leur accompagnement et appui (volet qualitatif).

## Des financements au bénéfice des acteurs du territoire

Les informations concernant les financements alloués aux différents acteurs du programme durant les trois prochaines années en Bourgogne-Franche-Comté (SUN-ES, SONS, ESMS numérique...) seront valorisées afin de garantir une communication transparente sur le territoire.

## Une équipe régionale Sécur du numérique

Pour assurer la mise en œuvre des objectifs Sécur, des ressources dédiées sont déployées et organisées selon le dispositif suivant :

- L'ARS BFC structure son dispositif sur un pilotage dédié et centralisé par les renforts dédié du Sécur et appuie le déploiement territorial en s'appuyant localement sur les Délégations Départementales.
- Le GRADeS BFC bénéficie des renforts dédiés au programme Sécur numérique pour le déploiement territorial tant au niveau du management que des actions de terrain.
- L'Assurance Maladie s'appuie sur ses ressources internes et son réseau territorial.

L'ARS BFC est le pilote de la mise en œuvre régionale du Sécur. À ce titre elle se renforce de 2 ETP et organise la mise place d'un pôle dédié Sécur numérique au sein du département e-santé de la Direction de l'Innovation et de la Stratégie. Ce choix participe à renforcer l'inscription du programme Sécur en tant que moteur de la mise en œuvre de la stratégie e-santé régionale. Les actions bénéficient d'une articulation efficace avec les autres pôles télémédecine, e-Parcours, SI régionaux, Architecture régionale, SI des acteurs et socle national (incluant le programme ESMS) sous le pilotage direct du responsable du département.

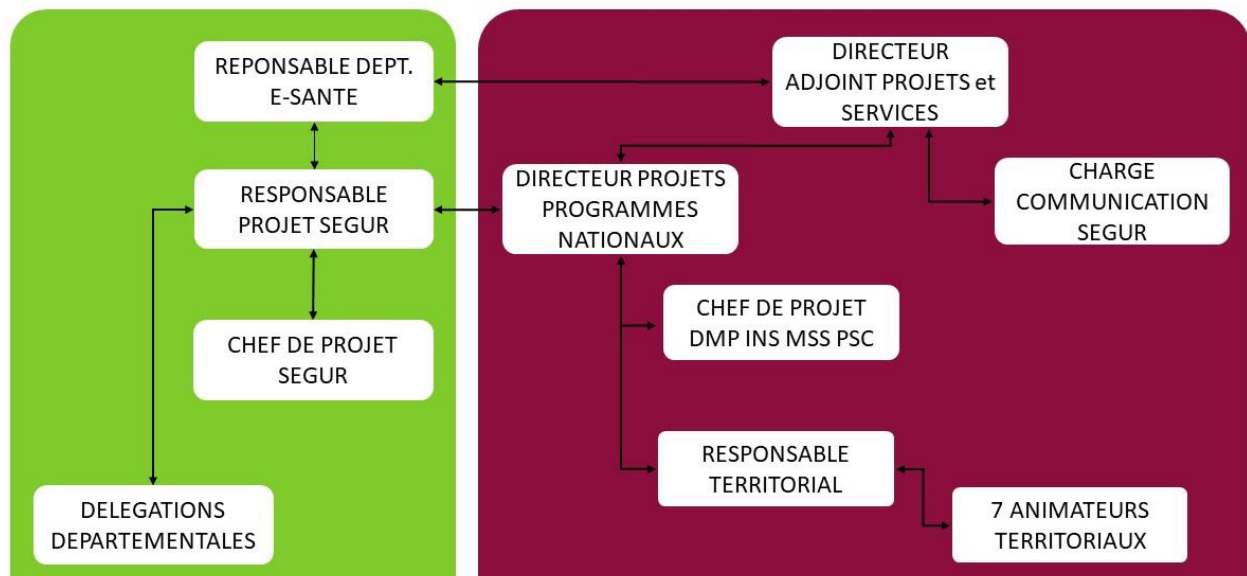
Le GRADeS assure la déclinaison opérationnelle du programme en lien direct avec l'ARS et les Délégations Départementales, et en soutien des équipes dédiées aux outils numériques des CPAM. A cet effet, il recrute 11 ETP et organise en miroir de l'ARS un pôle dédié au Sécur du numérique au sein de la Direction Projets et Services. Ces renforts sont en complémentarité des ressources existantes, dont une équipe technique polyvalente et expérimentée. L'objectif est notamment de décliner une animation territoriale par département (7 ETP) et d'accompagner en proximité chaque acteur du territoire dans la mise en œuvre des services socles.





L'Assurance Maladie s'appuiera dans la continuité des actions conduites sur les services socles DMP et MSS depuis 2017 sur son organisation territoriale avec ses ressources notamment les Conseillers Informatique Services (CIS) pour le déploiement et les Délégués de l'Assurance Maladie (DAM) pour la promotion des services, en coordination avec l'ARS et le GRADeS.

*L'organigramme de l'équipe régionale Séjour traduit une organisation fonctionnelle de l'animation territoriale entre ARS – GRADeS, articulante les parties prenantes à la mise en œuvre des objectifs du Séjour numérique en région BFC.*



L'articulation avec les ressources de l'Assurance Maladie est en cours de travail.



La mise en place du dispositif d'accompagnement est le déterminant essentiel de la réussite de l'animation territoriale. La mise en place de l'équipe s'organise en 2 volets :

- Le recrutement et la montée en compétences des ressources.
- La mise en place du dispositif opérationnel de déploiement, les démarches d'animation et d'accompagnement, le rôle des acteurs et leurs interactions.



Le plan d'action à court terme est le suivant :

- Recrutement des postes responsable et chef de projet Séjour ARS : avec prise de poste décembre 2021-janvier 2022 ;
- Recrutement de l'équipe d'animation et d'accompagnement du GRADeS : fin 2021 et sur T1 2022, avec un directeur de projets fonctionnels déjà en place au GRADeS ;
- Formation et montée en compétence des équipes d'animation et d'accompagnement : sur T1 2022 ;

→ Lancement du dispositif de déploiement : en mars 2022.

Dans le délai de mise en place d'un dispositif « complet et prêt » en mars 2022, l'ARS et le GRADeS assurent des actions d'accompagnement auprès des structures, notamment pour la promotion du dispositif SUN-ES pour les structures plus matures afin de les inciter à candidater aux fenêtres 1 et 2.

L'Assurance Maladie, s'appuyant sur les accords conventionnels, accompagne les professionnels de santé dans l'équipement et l'usage des services numériques socles.

### Un outillage partagé pour gérer les déploiements

L'activité territoriale de déploiement nécessite une coordination avec l'Assurance Maladie et le GRADeS pour définir le « Tableau de bord des régions » qui porte sur l'ensemble du champ du numérique en santé : volet numérique du Ségur de la santé, lancement de Mon Espace Santé, renforcement de la cybersécurité.

Dans sa déclinaison opérationnelle et pour la remontée des informations, les opérateurs alimentent un outil de recueil et suivi des actions pour assurer un pilotage efficace et continu de l'avancement des objectifs, d'organisation des actions et de fiabilisation de la restitution.

Les besoins de pilotage du projet se déclinent dans les outils suivants.



#### L'outil de gestion de projet

Le suivi de ces indicateurs est un enjeu critique pour le pilotage efficace de la feuille de route tout au long du programme. Le tableau de bord de pilotage est un outil de navigation et décision : il restitue l'ensemble des indicateurs au service du comité projet. Il répond au besoin d'évaluer l'état d'avancement d'un projet à un instant donné dans un objectif de maîtrise de la performance, des ressources et des délais.

C'est un outil de conduite du projet qui permet de :

- Mesurer l'avancement réel du projet ;
- Évaluer les écarts par rapport aux objectifs ;
- Interpréter et anticiper les actions à réaliser ;
- Préparer les actions correctives le cas échéant ;
- Communiquer auprès des acteurs ;
- Alerter sur les retards.

La construction s'organise en étroite coopération avec les futurs utilisateurs pour en faciliter l'appropriation et l'usage au quotidien. Le tableau de bord est spécifique aux besoins de chaque acteur.

Le besoin de mettre en place un outil de gestion de projet en ligne, organisé par différents tableaux qui peuvent être partagés, est ainsi identifié. Cet outil permet, à l'image de la méthode du Kanban, de visualiser sous forme de carte les tâches à faire, en cours et faites pour un suivi global des actions en temps réel de l'ensemble des acteurs Ségur du numérique participants.

Exemple de tableau de bord de suivi des indicateurs Séгур du numérique (source : ClickUp)

ActionII.1 Sensibiliser l'écosystème sur le partage de données + NOUVELLE TÂCHE ✓ AFFICHER L								
STATUT	TÂCHES	SECTEUR	ASSIGNÉ	DATE D'ÉCHÉANCE	PRIORITÉ	STATUT	RÉSULTAT ACTUEL	CIBLE MI 2022
EN RETARD	1 TÂCHE							
	Nombre d'actions de communication réalisée	TOUS	BR	3/31/22		EN RETARD	6	24
+ Nouvelle tâche								
FAIT	1 TÂCHE							
	% d'ES de la région touchées par les actions de communication	ES	BR	3/31/22		FAIT	74	100 %
+ Nouvelle tâche								
EN COURS	5 TÂCHES							
	% de LBM de la région touchés par les actions de communication	BIO	BR	3/31/22		EN COURS	76	100 %
	% de structures de radiologie touchées par les actions de communication	RADIO	BR	3/31/22		EN COURS	0	100 %
	% de PSL Médecins de la région touchés par les actions de communication	MDV	BR	3/31/22		EN COURS	36	100 %
	% de PSL pharmacies de la région touchés par les actions de communication	PHARMA	BR	3/31/22		EN COURS	77	100 %



### L'outil de Gestion de la Relation Contacts (GRC)

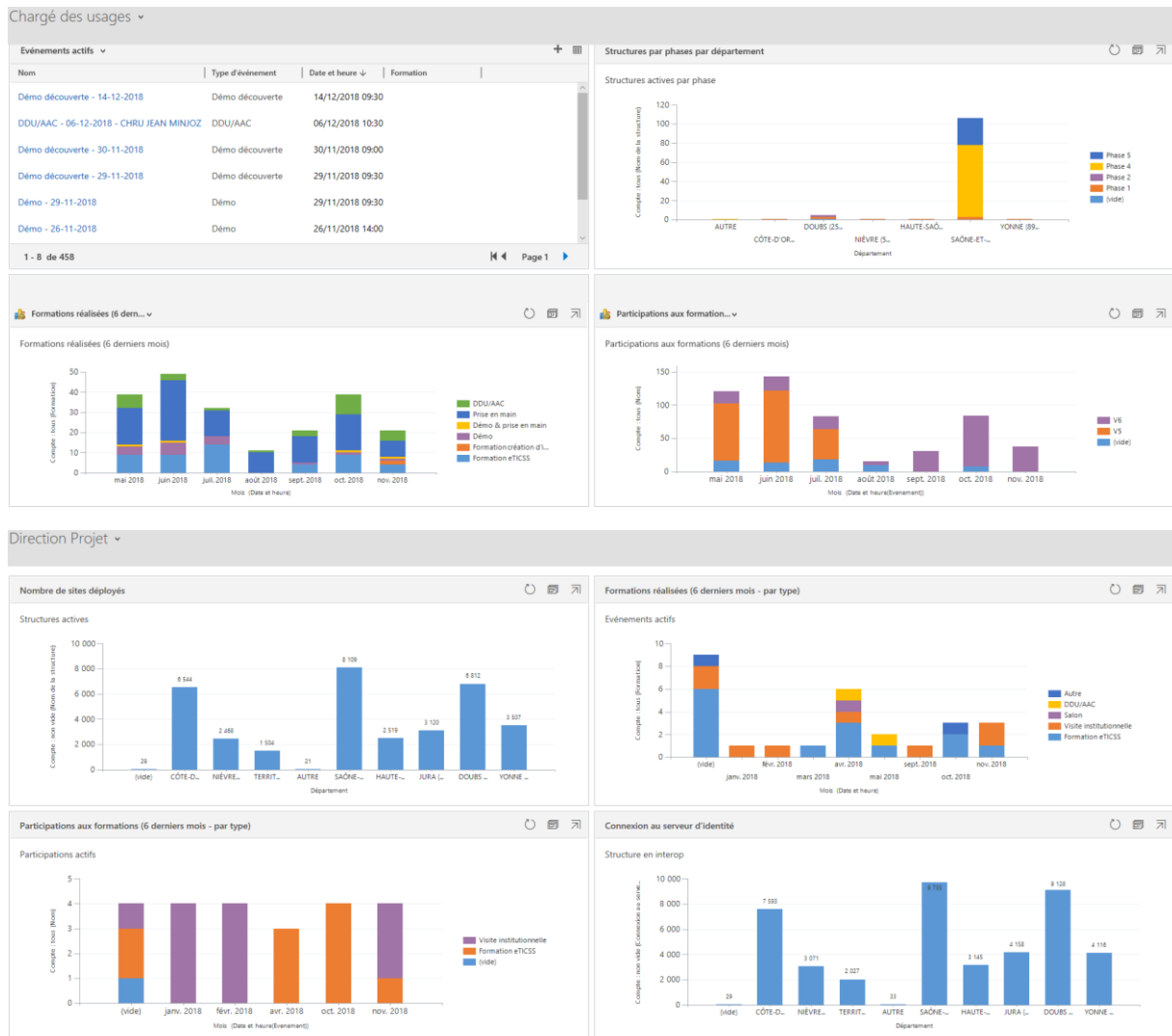
Dans le cadre de la démarche d'animation du programme, il a été identifié le besoin de pouvoir communiquer efficacement à destination de tous les acteurs du projet, internes et externes.

Les enjeux de la mise en œuvre d'un outil de Gestion de la Relation Contacts sont de :

- Tracer l'activité de déploiement des services sur l'ensemble de la région (rdv, présentations, webinaires, confcalls...);
- Centraliser et partager les informations avec l'ensemble des membres du projet et partenaires associés : équipe projet, management GCS et ARS, Directions départementales de l'ARS etc. ;
- Piloter l'activité de déploiement des services numériques ;
- Avoir une connaissance plus fine des acteurs engagés dans le programme ;
- Permettre le travail collaboratif entre les différents équipes projets intervenant dans le déploiement de la solution.

La région BFC bénéficie d'une expérience forte avec l'utilisation de l'outil de GRC (Gestion de la Relation Client) pour piloter le déploiement des services de télémédecine et de e-Parcours. Cet outil va faire l'objet d'une amélioration pour répondre aux besoins spécifiques du Ségur du numérique : le cahier des charges pour l'évolution de la GRC est en cours de formalisation pour assurer une montée de version dès début 2022. Le paramétrage de l'outil devra notamment permettre de répondre aux indicateurs nationaux à renseigner dans l'outil 6PO.

Exemples de tableaux de bord de la GRC (source Microsoft Dynamics) :



### Une base de connaissances

L'alimentation d'une base de connaissances doit permettre de regrouper les ressources proposées par le national, toute la documentation de référence, les productions régionales et territoriales pertinentes, pour leur mise à disposition et exploitation par tous les acteurs du programme en position d'animation.

Cette base mettra en visibilité les ressources d'accompagnement du national : corpus documentaires, supports dédiés aux acteurs (professionnels et éditeurs) et webinaires.

La base documentaire s'appuie sur les outils disponibles et sécurisés au GRADeS BFC (Nextcloud).



### Une plateforme de communication

Pour toucher tous les acteurs régionaux, le GRADeS bénéficiera d'un site internet référencé et de relais privilégiés sur les principales plateformes sociales professionnelles.

La communication est à renforcer avec la production de contenu à un rythme soutenu pour animer la dynamique régionale Séгур et en collaboration avec les partenaires régionaux ARS et Assurance Maladie.



## 8. Lexique

**AAP** : Appel À Projet

**ADELI** : Automatisation DEs Listes (répertoire de professionnels de santé)

**ANS** : Agence du Numérique en Santé

**ANSSI** : Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information

**ARS** : Agence Régionale de Santé

**CERT-Santé** : Computer Emergency Response Team pour le secteur de la santé en France

**CIS** : Conseiller Informatique Service

**CIV** : Cellule d'Identitovigilance

**CPAM** : Caisse Primaire d'assurance maladie

**CPS** : Carte de Professionnel de Santé, CPF formation, CPE établissement

**CPTS** : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

**DAM** : Délégué de l'Assurance Maladie

**DCGDR** : Direction de la Coordination de la Gestion Du Risque

**DD** : Direction Départementale

**DG** : Directeur Général

**DMP** : Dossier Médical Partagé

**DNS** : Délégation ministérielle au Numérique en Santé

**DUI** : Dossier Usager Informatisé

**ES** : Établissement de Santé

**ESMS** : Établissements et Structures Médico-Sociales ou Établissements Sociaux et Médico-Sociaux

**ESMS-PA** : ESMS pour Personnes Âgées

**ESMS-PH** : ESMS pour Personnes Handicapées

**ETP** : Équivalent Temps Plein

**FAQ** : Foire Aux Question

**GHT** : Groupement Hospitalier de Territoire

**GRADeS** : Groupement Régional d'Appui au Déploiement de la e-santé

**GRC** : Gestion de la Relation Contacts

**HAS** : Haute Autorité de Santé

**HOP'EN** : Hôpital numérique ouvert sur son environnement

**IGC-Santé** : Infrastructure de Gestion de la Confiance pour la santé

**INS** : Identifiant National de Santé

**LBM** : Laboratoire de Biologie Médicale

**LGC** : Logiciel de Gestion de Cabinet

**MES** : Mon Espace Santé

**MSP** : Maison de Santé Pluriprofessionnelle

**MSS** : Ministère des Solidarités et de la Santé

**MSSanté** : Messagerie Sécurisée de Santé

**oSIS** : Observatoire des Systèmes d'Information de Santé

**PS** : Professionnel de Santé

**PSC** : Pro Santé Connect

**PSL** : Professionnel de Santé Libéral

**PSSI** : Politique de Sécurité des Systèmes d'Information

**RNIV** : Référentiel National d'Identitovigilance

**RPPS** : Répertoire Partagé des Professionnels de Santé

**RSSI** : Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information

**SAS** : Service d'Accès aux Soins

**SONS** : Système Ouvert Et Non Sélectif

**SSO** : Single Sign On (authentification unique)

**SUN-ES** : Sécur Usage Numérique en Établissements de Santé

**URPS** : Union Régionale de Professionnel de Santé